
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Mardi 8 mai 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M. Didier Bonny*, *M^{me} Vera Figurek*, *MM. Jean-Luc Persoz*, *Thierry Piguët*, *Vincent Schaller* et *Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, et *M. Pierre Muller*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 26 avril 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mai, mercredi 9 mai et lundi 14 mai 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que le troisième débat sur la proposition PR-419 concernant la plaine de Plainpalais aura lieu demain à 17 h, en début de séance.

3. Projet d'arrêté du 26 avril 2007 de MM. Roberto Broggin, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Jetons de présence et indemnités 2007-2011» (PA-68)¹.*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par arrêté, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2007-2011:

¹ Inscrit à l'ordre du jour le 26 avril 2007.

a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	137 francs
b) Présidence du Conseil municipal, par séance	200 francs
c) Repas, par séance plénière avec relevée	42 francs
d) Séance de commission, par heure	105 francs
e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	147 francs
f) Rapporteur-se de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74 francs
g) Rapporteur-se de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74 francs
h) Rapporteur-se de la commission des naturalisations, par rapport rendu	126 francs
i) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	116 francs
j) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer	157 francs
k) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer	157 francs
l) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7 334 francs
m) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3 144 francs

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 282 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 221 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 61 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 6000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnité, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Secrétariat du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 20 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-42 voté par le Conseil municipal le 12 mai 2003 est abrogé.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération du projet d'arrêté est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

Premier débat

M. Alexis Barbey (L). Nous allons maintenant nous livrer à l'exercice traditionnel de fin de législature qui consiste à voter les jetons de présence pour nos successeurs, c'est-à-dire, pour une partie de ceux qui sont là, pour nous-mêmes. Je suis un peu étonné que le bureau ait proposé une augmentation de nos jetons de présence, cela pour tenir compte du décompte de l'AVS dans ces jetons de présence.

En effet, qu'est-ce qui est plus social que de devoir payer son AVS? Qu'est-ce qui est une charge sociale plus répartitive, si je puis dire, que l'AVS? Qu'est-ce qui est plus du devoir de chacun de prendre en considération? C'est, avant toutes les autres charges sociales, celle de l'AVS. Or ce que nous nous proposons de faire ici, c'est de reporter sur notre employeur, qui est la Ville de Genève et

au-delà de la Ville de Genève, nos concitoyens, les charges afférentes au décompte de l'AVS jusqu'à présent.

A mon avis, et de l'avis du groupe municipal libéral, il s'agit d'un déni de notre propre responsabilité sociale à l'égard de la Ville de Genève. La Ville de Genève est notre employeur et elle paiera 5,5% d'AVS sur nos jetons de présence. Il est de notre devoir de participer aussi à cet impôt en tant que conseillers municipaux et de cotiser pour l'AVS à nos propres frais.

En outre, vous savez que le groupe libéral a toujours voté pour des modérations du coût du fonctionnement de notre Conseil municipal. Nous avons proposé au dernier budget une réduction des jetons de présence de notre Conseil et nous n'acceptons donc pas l'augmentation qui nous est proposée.

J'aimerais soulever ici un dernier point. En fait, cette augmentation des jetons de présence est une augmentation des charges par rapport au budget que nous avons voté au mois de décembre 2006 pour cette année. Mais cette augmentation de dépenses n'est pas couverte par une diminution de dépenses quelque part ailleurs. Elle devra donc être couverte par un crédit extraordinaire que nous devons voter et dont je ne vois aucune mention dans le projet d'arrêté qui nous est soumis.

C'est pourquoi je vous incite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à prendre vos responsabilités sociales et à prendre à votre charge le montant de l'AVS que l'on nous propose ici de transmettre à la Ville de Genève. Par conséquent, je demande que nous en revenions aux jetons de présence de la précédente législature.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous pourrions tout à fait suivre mon préopinant M. Barbey si nous avons considéré aussi l'augmentation de nos jetons de présence au coût de la vie sur quatre ans, ce qui n'a pas été fait justement parce qu'il y avait une adaptation par rapport à la cotisation AVS. L'un revenant à peu près au même que l'autre, nous pouvons considérer que nous en restons au statu quo par rapport aux jetons de présence.

Je vous rappellerai que nous pourrions aussi plus largement discuter sur la nécessité de payer une cotisation AVS sur des émoluments qui ne sont finalement que de pauvres petits picaillons au regard de l'investissement des politiciens amateurs que nous sommes. Alors – comment dire? – nous faisons à mauvaise grâce bon cœur, ou je ne sais quoi, mais il ne faut quand même pas exagérer! Nous passons ici en tant que miliciens des heures et des heures, ainsi qu'en commission. Nous paierons la cotisation AVS, j'aimerais qu'à tout coup elle soit payée avec le

même souci et le même scrupule. Nous avons renoncé, encore une fois, à l'augmentation du coût de la vie, je crois que le sacrifice a été fait.

Quand nous voyons que, sur quatre ans, plus de la moitié des conseillères et conseillers municipaux quittent ce plénum parce qu'ils sont en surcharge de travail et qu'ils ne peuvent plus poursuivre le mandat électif qui leur a été confié, je crois qu'il ne faut pas rendre la situation encore plus difficile qu'elle ne l'est. L'argent que nous recevons par les jetons de présence, d'une part, est donné à nos partis réciproques et respectifs et, d'autre part, il vient simplement couvrir modérément ne serait-ce que nos frais de représentation, même modestes. Nous ne gagnons pas des mille et des cents, au contraire, nous pourrions même dire les chiffres ici et je crois que beaucoup de citoyennes et de citoyens seraient étonnés.

Je me souviens pour ma part que, lorsque j'étais président de ce Conseil municipal, certaines personnes que je rencontrais pensaient que je gagnais, comme certains autres présidents de conseils municipaux, plus de 50 000 francs. Je tiens à dire que lorsque j'étais président il y a deux ans, je crois avoir touché une somme – vous préciserez, Monsieur le président, mais cela a peut-être été augmenté pour vous – qui avoisinait les 7000 francs pour l'année...

Le président. Moins, Monsieur Deshusses, vous touchiez 6000 francs...

M. Gérard Deshusses. C'était moins! Pour la charge qui est la nôtre, que l'on soit président de commission ou simple conseiller municipal, que l'on soit au bureau ou président de ce Conseil municipal, il ne faut point exagérer. Ce qui est maintenant demandé pour la prochaine législature est tout à fait correct, avec ou sans les cotisations AVS, puisque, de toute façon, nous ne nous adaptons en aucun cas au coût de la vie.

Le président. Avant de donner la parole à M^{me} Perler-Isaaz, je sais, Mesdames et Messieurs, que vous rentrez de repas et que vous avez bien mangé, mais je demanderai à cette salle un peu de silence, notamment à M^{me} Fontanet. Pour la deuxième fois ce soir, Madame Fontanet, je vous demande instamment d'aller dans la salle Nicolas-Bogueret ou dans une autre salle pour faire vos conférences. (*Rires.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Bien mangé et bien bu... Le groupe des Verts votera ce projet d'arrêté PA-68 tel quel. Nous avons écouté avec attention

les arguments du Parti libéral, mais nous aimerions quand même vous faire savoir – vous transmettez, Monsieur le président – que ces jetons de présence ne sont pas, en effet, actuellement soumis aux cotisations AVS et que pour les Verts, ce n'est qu'une chose normale, car nous, les Verts, prôtons le partage du temps de travail et, lorsque nous avons un mandat électif, nous nous appliquons à diminuer notre temps de travail.

Ces jetons de présence – et M. Deshusses l'a relevé tout à l'heure – sont certes modestes, mais suffisants; mais ils ne sont pas considérables. Ils nous permettent de couvrir tout juste la perte que nous subissons au niveau du travail salarié, si bien que leur adaptation en raison des cotisations AVS nous permet en fin de compte de nous y retrouver. De plus, les cotisations AVS sont bien un financement de solidarité pour l'ensemble de la population. Il n'y a, à notre sens, pas de raison que cela ne le soit pas.

Cela dit, il est vrai que nous avons accepté l'augmentation de ces jetons de présence pour nous permettre d'assumer les cotisations aux assurances sociales sans perte financière – et de nous y retrouver – également parce que nous avons compris que l'adaptation de ces jetons au coût de la vie était compliquée. C'est aussi, en dernier ressort, en tout cas pour les Verts, un moyen de financer nos partis politiques par les retenues qui nous sont imposées.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 9 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;
sur proposition du bureau du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2007-2011:

a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	137 francs
b) Présidence du Conseil municipal, par séance	200 francs
c) Repas, par séance plénière avec relevée	42 francs
d) Séance de commission, par heure	105 francs
e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	147 francs
f) Rapporteur-se de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74 francs
g) Rapporteur-se de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74 francs
h) Rapporteur-se de la commission des naturalisations, par rapport rendu	126 francs
i) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	116 francs
j) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer	157 francs
k) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer	157 francs
l) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7 334 francs
m) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3 144 francs

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 282 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 221 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 61 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 6000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnité, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Secrétariat du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 20 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-42 voté par le Conseil municipal le 12 mai 2003 est abrogé.

Le président. Selon notre règlement, un troisième débat est obligatoire et c'est le Conseil municipal dans sa nouvelle composition qui se prononcera en troisième débat le 5 juin 2007.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels (PR-471 A)¹.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

La commission des travaux s'est réunie le 20 septembre 2006, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Ursi Frey pour l'excellence de ses notes.

Séance du 20 septembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, de M. Alain Richina, architecte au Service administratif et technique du Domaine art et culture, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M^{me} Magali Affentranger, architecte au Service des bâtiments, de M. Jim Escher, architecte au Service des bâtiments

M. Mugny explique que dès son arrivée au département des affaires culturelles il s'est penché sur l'accès des personnes handicapées aux bâtiments culturels. Il a examiné la situation et s'est rendu compte que, quelquefois, des aménagements peu coûteux permettraient de faciliter l'accès à différents bâtiments. Il a demandé à M. Richina de procéder à un inventaire de la situation. Un recensement a été fait et publié sur internet. Il a également été jugé nécessaire d'améliorer la situation en général. Cela a été demandé par différents moyens, ensuite le flambeau a été passé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Un commissaire demande dans combien d'endroits il n'y a pas d'accès pour les personnes handicapées aujourd'hui.

M^{me} Koelliker répond que l'accès est difficile dans une vingtaine de bâtiments.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour les évacuations d'urgence.

M^{me} Koelliker répond que ce sont uniquement les employés qui peuvent, dans ce cas, aider les personnes handicapées, par exemple les huissiers, pompiers, etc.

¹ Proposition, 56.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

M. Mugny dit que l'important personnel sur place, notamment au Victoria Hall, permet justement de faire face à de telles situations. Aujourd'hui, il est question d'accès et de sorties de certains établissements. M. Mugny rajoute que Genève est dans une situation hypersécuritaire: au Grand Théâtre, on disait un temps que seulement 200 personnes devaient se trouver au Foyer, pour une question de sécurité. Il a suffi d'aménager des portes supplémentaires pour arranger la situation.

M. Meylan précise que deux architectes sont présents pour donner des informations précises (M^{me} Affentranger et M. Escher), ils ont récolté ces informations pour bien connaître la situation. Il n'a pas encore été déposé de demande pour ces travaux. Il s'agit d'intentions et de principes définis par M. Richina. Il faudra tenir compte de chaque situation particulière. Une grande partie du travail reste à faire. M. Escher explique que, sur la base du document distribué par le département des affaires culturelles, le travail a été réparti entre différents architectes. On a essayé de trouver une solution à chaque problème. On est dans des bâtiments historiques. Il a fallu saisir tous ces points et évaluer le coût des travaux. Le premier tableau contient la localisation des points en ville de Genève. Dans les autres affichettes figurent les principes de base selon les normes HAU (association Handicap Architecture Urbanisme). Un point que l'on trouve un peu partout concerne les sanitaires. Ce qui existe doit être transformé et élargi. La Ville vient de réaliser, à la Bibliothèque des Minoteries, un équipement qui semble fonctionner. Nous sommes dans les dimensions prescrites par HAU. Un autre exemple montre l'adaptation des ascenseurs (hauteur des boutons, largeur des portes), un autre groupe de problèmes concerne la visibilité, surtout pour les handicapés moteurs et les non-voyants. Il s'agit de rendre tout cela voyant, des solutions ont été apportées dans certaines salles de spectacles (appareils auditifs).

Un commissaire demande s'il s'agit uniquement des accès pour le grand public. Si, par hasard, un handicapé devait faire partie du personnel, faudrait-il d'autres aménagements?

M. Mugny répond par la négative, la Ville essaie de procéder à des aménagements pour le public et les employés.

Une commissaire constate que, pour certains bâtiments en chantier, ces travaux ne semblent pas faire partie du crédit demandé.

M. Meylan répond que le chantier du Grand Théâtre ne concerne que la scène.

M^{me} Affentranger rajoute qu'il faut remettre aux normes certains bâtiments; au Victoria Hall, il faut seulement améliorer la situation.

Une commissaire demande si des contacts avec des fondations privées ont été pris pour le financement de certains travaux et quelles sont les relations que la

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Ville entretient avec elles. Est-ce qu'elles contribuent avec des fonds à ce genre de travaux?

M. Meylan répond que certaines fondations participent au financement de ces travaux.

M. Mugny dit qu'il est même relativement facile d'obtenir de l'argent des privés.

Un commissaire félicite M. Mugny d'avoir fait établir ce catalogage des musées et théâtres et de n'avoir pas attendu des motions du Conseil municipal.

M. Meylan explique que certaines interventions n'apportent pas forcément l'effet souhaité. A la mairie des Eaux-Vives, on est intervenu pour que les handicapés puissent monter dans la salle des mariages. Des travaux considérables ont été faits pour ceux-ci. On a également demandé d'électrifier certaines portes, mais on n'arrive pas à les utiliser correctement, ces portes en fer forgé étant lourdes. Un bouton pour appeler quelqu'un est parfois mieux adapté. On essaie de mettre en place un fonctionnement facile.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir une participation de l'Etat.

M. Mugny répond que c'est possible de la part des fondations, mais que l'Etat n'apporte rien depuis des années à la Ville et la Confédération reporte tout sur les cantons. Il faut une obligation légale pour pouvoir faire une demande. Le budget qu'on soumet est relativement modeste. On a visé les choses élémentaires et simples. On ne veut pas révolutionner les choses.

M. Meylan rappelle qu'on a songé à une demande de subvention auprès de la Fondation Hélios, mais la réponse a été négative, le demandeur devant justifier qu'il n'a pas les moyens de financer au moins un tiers du coût.

Une commissaire demande si, pour certains travaux, la Ville a déjà l'assentiment des commissions spécialisées, par exemple de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

M. Meylan répond qu'il sera demandé de cas en cas, lors des demandes d'autorisation.

Discussion et vote

L'unanimité des membres de la commission et l'ensemble des partis soutiennent la proposition.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

La présidente soumet la proposition au vote, elle est acceptée à l'unanimité (1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 3 L, 1 R, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole juste pour rendre hommage à M. Patrice Mugny. Il est l'auteur de cette proposition, qui est en fait la concrétisation d'une promesse faite il y a quatre ans aux organisations de personnes handicapées pour rendre l'ensemble des lieux culturels à Genève, les musées et les théâtres, accessibles aux personnes handicapées.

Ce soir, cette proposition de 2 970 000 francs est la première étape de toute une série de travaux qui seront réalisés pour rendre accessibles les lieux culturels aux personnes handicapées. L'enquête faite par M. Mugny révèle que les 51 bâtiments culturels propriété de la Ville de Genève doivent être adaptés pour les personnes handicapées, et cette proposition PR-471 est la concrétisation pour 33 lieux culturels. Je vous invite donc à voter cette proposition, qui a été acceptée à l'unanimité en commission des travaux.

Le président. Merci, Monsieur Fazio, je transmettrai vos remerciements à M. Mugny. Mais, comme vous le savez, il est excusé ce soir, car il répète avec la Musique municipale en vue de son prochain concert où il est invité à jouer de l'accordéon! (*Exclamations.*)

Premier débat

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts ont également soutenu avec ferveur cette proposition. Comme l'a dit le rapporteur tout à l'heure, elle s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par la loi fédérale adoptée le 13 décembre 2002, qui obligent la Ville à adapter les bâtiments, précisément pour permettre aux personnes handicapées de vivre de manière un peu autonome. L'aspect intéressant de cette proposition est la conformité à l'Agenda 21, avec l'accès pour tous – et non seulement pour certaines catégories de personnes – à la culture.

N'oublions pas que nous avons actuellement quelque 10% de la population genevoise qui souffre d'un handicap – momentané ou permanent – de mobilité, d'ouïe ou de vue. Encore une fois, c'est une réponse de bon sens à une réalité sociale qui va en augmentant.

Ensuite, cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une politique culturelle développée par le département des affaires culturelles et par les Verts en général.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Il s'agit, effectivement, de permettre à tout le monde d'avoir accès à ces lieux culturels, on l'a dit tout à l'heure. Il y a eu une première étude sur les bâtiments et des propositions ont été faites.

Maintenant, il faut aussi relever quatre axes d'intervention dans le cadre de cette proposition. Il y aura tout d'abord l'accessibilité aux bâtiments à partir de l'extérieur, ce sont les questions de rampes, d'accès, d'éventuels élévateurs. Un deuxième axe important concernera la circulation à l'intérieur des bâtiments, de telle façon que les portes soient agrandies, si on ne peut pas permettre l'accès pour une chaise roulante.

C'est aussi les questions d'élévateurs, de seuils, c'est-à-dire des mesures relativement simples mais qui permettront un déplacement facilité pour les handicapés. Ce sera aussi la question des W.-C. et la création d'endroits auxquels les personnes pourront avoir accès sans difficultés. Enfin, c'est tout le problème de la signalétique. Il sera nécessaire de faciliter l'accès à des personnes qui ont des problèmes de vue, d'ouïe, grâce à la signalétique existante.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons évidemment cette proposition PR-471. Je pense enfin qu'il est important de savoir que ces rénovations se feront de manière proportionnelle et raisonnable, et non de manière extensive et systématique. Ainsi, chaque bâtiment sera considéré et des adaptations seront apportées en fonction des besoins.

Je fais une recommandation au magistrat en particulier et au Conseil administratif en général, c'est d'avoir recours de plus en plus systématiquement au partenariat avec les privés, qui se sont déjà montrés généreux dans le passé pour financer ce genre d'aménagements. Là aussi, ayons recours à ce qui existe et à des structures prêtes à donner un coup de main au niveau de la Ville!

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien votera évidemment ce projet d'arrêté, accepté à l'unanimité par la commission. Nous avons toutefois noté que la plupart des aménagements concernant les accès aux toilettes, aux ascenseurs, provoquent certaines difficultés, dues notamment aux matériaux existants, telles les portes en fer forgé.

Je voudrais juste noter que nous nous réjouissons quand même de voir que le personnel de ces établissements donne un tout petit coup de pouce aux handicapés, car, sans le personnel présent, rien ne pourrait fonctionner à ce niveau-là.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Proposition: accessibilité des bâtiments culturels aux personnes handicapées

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 970 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 9 novembre 2005, intitulée: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!» (M-556 A)¹.**

Rapport de M^{me} Anne Moratti Jung.

La commission s'est réunie les 30 mars, 4 mai, 8 juin et 7 décembre 2006, sous la présidence de M. Didier Bonny puis de M^{me} Anne Moratti Jung, pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer que nous remercions vivement.

Rappel de la motion

Considérant que:

- l'Etat de Genève a récemment introduit un mode de calcul du revenu unifié pour servir de base au droit à des prestations sociales;
- cet instrument, le revenu déterminant unifié (RDU), permet une meilleure lisibilité des critères qui donnent droit à des aides sociales, consacre une vraie égalité de traitement entre leurs bénéficiaires et rend plus transparent l'ensemble du système social genevois;
- la Ville de Genève est elle aussi concernée par cet instrument nouveau, dans la mesure où elle est appelée à prendre pour base le revenu des personnes physiques pour attribuer un certain nombre d'aides au niveau communal (aide personnalisée au logement, participation financière à la prise en charge en crèche, etc.);
- la Ville de Genève gagnerait à fonctionner, en matière d'attribution d'aides sociales, sur les mêmes standards que l'Etat,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève pour l'introduction du RDU à tous les niveaux de l'action sociale genevoise.

Note de la rapporteuse: Pour faciliter la lecture de ce rapport, les termes ci-après ont la signification suivante:

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 3083.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

- prestations catégorielles: il s'agit de prestations qui visent à soutenir les bénéficiaires dans un segment particulier de dépenses. Elles consistent en un transfert monétaire en direction du bénéficiaire ou d'un tiers (par exemple: l'allocation de logement ou les bourses d'étude et d'apprentissage);
- prestations de comblement: il s'agit de prestations qui visent à garantir des conditions de vie digne. Elles sont subsidiaires à toute autre forme d'aide et consistent en un transfert monétaire en direction du bénéficiaire (par exemple: l'assistance publique ou les prestations complémentaires fédérales et cantonales);
- prestations tarifaires: il s'agit de prestations en nature qui sont accordées sous condition de revenu ainsi que de prestations dont les tarifs dépendent du revenu ou pour lesquelles des rabais sont accordés en fonction du revenu (par exemple: la Clinique dentaire de la jeunesse ou le Service d'assistance juridique).

Par ailleurs, il est possible de trouver plus d'informations sur cette problématique sur le site internet: www.artias.ch.

Séance du 30 mars 2006*Audition de M. Pierre Maudet, motionnaire*

Les explications de M. Maudet seront politiques et non techniques.

Cette motion s'inscrit dans une perspective de collaboration Ville/Etat. Le revenu déterminant unifié (RDU) est une démarche entamée par l'Etat depuis l'an 2000. L'idée est que les aides sociales soient calculées sur la base d'un seul revenu quels que soient le service de l'Etat ou la prestation offerte. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Le revenu d'une personne qui demande une aide de l'assurance maladie, de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) ou de l'Hospice général n'est pas calculé sur les mêmes bases. Les motionnaires souhaitent que la Ville s'associe à cette réflexion. Selon eux, deux principes doivent étre poursuivis:

1. l'égalité de traitement;
2. la transparence.

Un autre but proposé par cette motion est de poser la question des doubles prestations, même si ce n'est pas une généralité, en recherchant un RDU unique entre la Ville et l'Etat.

Aujourd'hui, dans le domaine social, il faut viser à redistribuer les fonds attribués à l'aide sociale en limitant les surcoûts de l'administration. En ce sens, en simplifiant les calculs et en évitant la multiplication des démarches pour les demandeurs, le RDU permettrait de redéployer des postes et des moyens dévolus jusque-là à l'administration.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

Les motionnaires trouveraient dommage que la Ville se tienne à l'écart de ce processus au moment où celui-ci commence à entrer dans une phase d'application, soit à l'horizon de 2008.

Le président remercie le motionnaire pour ces explications et ouvre la discussion.

Un commissaire demande si la fortune est prise en compte dans le calcul.

M. Maudet croit qu'il est intégré, mais il ne sait pas comment il se traduit dans les calculs. Il lui semble que ce n'est pas le but principal du RDU que de régler cette question.

Un commissaire demande sur quelle base le motionnaire s'appuie pour affirmer que la loi sera appliquée en 2008, étant donné les inconnues qui entourent cette question.

Le motionnaire affirme qu'il est content que le délai soit repoussé afin que la Ville puisse mieux se préparer mais que, en effet, il n'a aucune garantie quant à l'entrée en vigueur de la loi.

Un commissaire demande en quoi la Ville gagnerait à fonctionner de cette façon.

Le motionnaire répond que les bénéficiaires y gagneraient par la simplification des démarches. De leur côté, les administrations y gagneraient par la réduction du volume de travail.

M. Maudet, à la suite d'une demande d'un motionnaire, explique la définition du RDU:

La capacité financière relevante d'une personne est déterminée par son revenu; or il est calculé de manière très différente selon les services ou les émoluments demandés. L'idée est qu'il ne devrait pas y avoir différentes manières de calculer les revenus d'une personne, mais les mêmes éléments et critères pour tous et toutes. Il cite, à titre d'exemple, l'aide personnalisée accordée à certain-e-s locataires par la Gérance immobilière municipale (GIM).

Un commissaire se demande s'il est judicieux d'amalgamer l'Etat et la Ville de Genève. Par ailleurs, il s'étonne de l'envie de mainmise du Parti radical sur notre commune.

Le même commissaire ne voit pas de quoi parlent les motionnaires quand ils parlent d'abus. La Ville applique des règlements pour verser ses diverses prestations, où sont les abus?

Le motionnaire répond que, même si on ne sait pas dans quelle mesure l'Etat va intégrer dans ses calculs les prestations communales, il lui semble aussi que la

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

latitude des communes doit rester complète. Il n'est donc pas question de céder sur l'autonomie communale, mais de se poser la question de savoir si l'on veut bénéficier d'un outil développé par l'Etat. Il affirme que, à vouloir jouer la carte de l'opposition avec l'Etat, on sera perdant. Il ne voit, par ailleurs, pas en quoi cette motion peut réduire l'autonomie communale.

Le président rappelle que M. Tornare avait déclaré auprès de la commission sociale et de la jeunesse qu'il était en discussion avec M. Longchamp sur ces questions.

Une commissaire, qui connaît très bien le dossier du RDU et qui salue son entrée en vigueur au niveau cantonal, se demande à quel type de prestations les motionnaires ont pensé en préparant cette motion. En effet, en Ville de Genève, une fois que les allocations sociales seront prises en compte dans le calcul du RDU cantonal, les prestations susceptibles d'être concernées par cette motion ne seront pas nombreuses.

Le motionnaire dit qu'il a entendu parler de cas où des personnes touchaient l'aide de la GIM et où la question de la justification se posait. L'aide de la GIM est une prestation qui, selon lui, devrait être intégrée dans le RDU.

La même commissaire dit que, en effet, on peut se demander s'il n'y a pas une inégalité par rapport aux bénéficiaires de l'aide au logement cantonal.

Un commissaire déclare qu'il ne voudrait pas que plus de clarté corresponde à plus d'appauvrissement. Il pense notamment aux personnes divorcées. Il se demande par ailleurs si, en menant cette réflexion, nous pourrions aussi nous interroger sur le revenu minimum vital qui, selon lui, est beaucoup trop faible aujourd'hui.

Le motionnaire répond que, même si c'est une réflexion intéressante, ce n'est pas à lui d'y répondre. Par ailleurs, dans cette motion, tous les aspects techniques n'ont pas été étudiés dans le détail.

Une commissaire déclare que cette motion a le mérite de mener une réflexion et que les connaissances acquises permettront de mieux comprendre la politique sociale menée en Ville de Genève. Elle signale à la commission que M. Gönczy, du Département de l'économie et de la santé, a réalisé un dossier et qu'on peut le consulter sur www.artias.ch.

Une commissaire déclare que, avant de pouvoir entamer la discussion de fond, il sera indispensable de comprendre le système de calcul du RDU, ses aspects techniques et d'entendre les différents services de la Ville chargés d'octroyer des prestations.

Un autre commissaire désirerait savoir à quel stade d'avancement le RDU en est au niveau cantonal.

Séance du 4 mai 2006

Audition de M^{me} Karine Bellinazzo Spahni, directrice du projet RDU au sein du Département de la solidarité et de l'emploi

M^{me} Bellinazzo est responsable depuis deux ans du projet RDU, l'un des grands projets interdépartementaux de l'Etat. Il devrait entrer en vigueur par étapes: dès le 1^{er} janvier 2007, le RDU concernera, au minimum, le Service de l'assurance maladie (SAM), la Direction du logement (DLO) et l'Hospice général. Elle dispose d'une équipe interdépartementale, d'environ 15 personnes, pour mener à bien ce projet.

L'idée du RDU est née il y a cinq ans avec le constat que toutes les prestations sociales ont été créées pour répondre à des besoins ponctuels, sans qu'un lien n'ait été conçu au départ pour coordonner ces différentes aides. Pour chacune des prestations, le revenu qui sert de base de calcul n'est pas le même. Il est envisagé de coordonner la partie «revenu». Les barèmes d'octroi resteront différents.

L'objectif visé est de mettre sur pied un système qui garantisse la satisfaction des besoins vitaux des ménages du canton. Ce nouveau système doit être simple, transparent, accessible, juste, équitable et moins coûteux en frais administratifs.

La démarche du nouveau revenu déterminant est de prendre tous les revenus en compte, comme cela se fait pour l'octroi de bourses. Sont déduits des revenus uniquement les frais indispensables à l'acquisition de ces revenus et les frais imposés, à l'exception des frais librement consentis.

Aujourd'hui, les définitions de revenu varient d'une prestation à l'autre, la périodicité aussi: certains services travaillent sur la base du revenu actuel (avec mise à jour manuelle systématique en cas de modification de situation), d'autres uniquement sur la base du revenu déterminé lors de la taxation fiscale (sans tenir compte des modifications de situation), les derniers enfin ne tiennent compte que des dégradations de situations.

Les conséquences de cette situation sont les suivantes:

- coût administratif énorme, chaque service calculant son propre revenu déterminant et assurant seul la charge de travail liée à l'actualisation du revenu, le cas échéant;
- complexité pour les bénéficiaires devant annoncer et justifier leurs revenus auprès de chacun des services prestataires.

A l'avenir, le RDU tel qu'il résulte de la taxation fiscale sera utilisé pour l'octroi de l'ensemble des prestations catégorielles et tarifaires. En cas de dégradation importante de la situation financière intervenue depuis la taxation fiscale, les prestations de comblement seront accordées quant à elles sur la base du RDU

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

actuel (de même que les prestations tarifaires dans ce cas). Le «filet social» sera donc assuré.

Pour l'ensemble de cette réforme, deux éléments seront indispensables:

- nécessité d'un système informatique performant;
- création d'un service de calcul du revenu déterminant.

Un commissaire demande s'il y aura un plafond pour la fortune.

M^{me} Bellinazzo répond qu'il n'y a pas de plafond, les lois sectorielles resteront en vigueur.

Une commissaire se demande si les frais librement consentis comprennent les dépenses de bus pour les enfants. Si c'était le cas, elle y verrait une injustice, puisqu'une majeure partie des déplacements des enfants est induite par la fréquentation de l'école. Ce n'est donc pas un choix librement consenti.

M^{me} Bellinazzo répond qu'il faut tenir compte du fait que l'on agit ici dans le cadre général. S'il y a une exception flagrante, on pourra toujours la réexaminer. Ce paramètre n'étant pas compris dans la déclaration fiscale, en tant que déductions, elle n'est donc pas admise dans le calcul du RDU.

Une commissaire demande s'il est juste de ne pas faire la distinction entre la fortune d'une personne âgée et d'une jeune personne, puisque celle-ci n'a pas la même valeur symbolique selon l'âge.

Un autre commissaire va dans le même sens.

M^{me} Bellinazzo précise que l'on parle d'une loi qui a été votée à l'unanimité, moins une voix, le 19 mai 2005, puis elle continue sa présentation.

Une fois les revenus pris en compte, il faut identifier de quelles prestations on parle:

- catégorielles (par exemple allocation logement), il y a transfert d'argent dans ce cas;
- de comblement (par exemple assistance publique), il y a aussi transfert d'argent;
- tarifaires (par exemple camp de vacances), prestations en nature, pas de transfert d'argent.

Les trois principes qu'il convient de sauvegarder sont:

- l'égalité de traitement: 1 franc est 1 franc qu'il provienne du travail ou d'une prestation sociale;
- la hiérarchisation: prévoir un ordre dans lequel il est tenu compte du versement des prestations sociales;

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

- la subsidiarité: privilégier les prestations catégorielles en essayant de réduire autant que possible le recours aux prestations de comblement.

Cela veut dire qu'il faut tenir compte en priorité des prestations catégorielles, puis des prestations de comblement et, enfin, des prestations tarifaires.

Une commissaire demande si les gardes d'enfants, en rapport avec le travail, sont déductibles.

M^{me} Bellinazzo répond que oui, car c'est le cas sur le plan fiscal.

Une commissaire demande comment la Ville devrait faire si elle décidait de prendre ce barème comme référence.

M^{me} Bellinazzo parle des prestations qu'elle connaît, comme l'aide au logement, et répond que pour les prestations tarifaires on tient compte du revenu du travail, plus de toutes les aides, et enfin des revenus de comblement. C'est sur cette base que l'on peut déterminer si une personne a droit à un rabais ou non.

Un commissaire demande quelle entité aura droit au RDU: les personnes individuelles, les couples mariés, les concubins, les enfants mineurs en apprentissage, etc. Il sait qu'aujourd'hui cela pose problème au niveau de l'assistance notamment.

M^{me} Bellinazzo explique que l'ambition était de se mettre d'accord sur une unité commune de référence. Une définition commune a été établie, à savoir: «sauf situation exceptionnelle, les gens qui habitent ensemble», or cette logique pose problème car l'administration fiscale ne sait pas «qui vit avec qui». Donc, finalement, on travaille sur la base de la déclaration fiscale, même si on est conscient que ce n'est pas parfait. De toute façon, la situation ne sera pas pire que celle de maintenant. Pour exemple, au niveau du Service de l'assurance maladie, c'est le contribuable qui est retenu et, pour l'aide au logement, ce sont les gens qui cohabitent.

Un commissaire demande comment faire avec des gens qui vivent ensemble, sans feuille d'impôt commune.

M^{me} Bellinazzo indique que, aujourd'hui, la faiblesse du système pour des personnes non mariées, mais vivant ensemble, existe déjà.

Plusieurs questions sont posées par des commissaires concernant la façon de calculer les revenus.

M^{me} Bellinazzo explique que l'organisation telle qu'elle est proposée devrait arriver à une simplification. Le principe de base est: s'il y a de l'argent on en tient compte. Aujourd'hui, certaines personnes sont avantagées et d'autres pénalisées. Dans la mesure du possible, le nouveau système devrait être plus juste.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

Un commissaire demande si l'on disposera, tôt ou tard, d'un guichet unique. Il cite le système tessinois qui fonctionne bien, à sa connaissance.

M^{me} Bellinazzo dit que, au Tessin, le RDU ne comprend que les prestations de comblement. Genève va beaucoup plus loin avec, en plus, un plus grand nombre de bénéficiaires. Le guichet universel, qui aura des conséquences en termes de coût, va être mis sur pied, mais elle ne sait pas encore quand.

La décision prise par le Conseil d'Etat est de dire que le RDU s'appliquera à celle ou celui qui réside à Genève, selon sa déclaration fiscale.

Un commissaire demande si des calculs ont été faits sur les pertes et gains que ressentiraient les intéressés.

M^{me} Bellinazzo répond qu'elle dispose de calculs; tout un travail de simulation a été fait, mais on s'est heurté à l'interrogation suivante: comment adapter les barèmes, prestation par prestation? Il faut assurer une continuité sur les montants dépensés pour l'ensemble de la population.

A une question d'un commissaire, M^{me} Bellinazzo confirme que les prestations communales entreront dans le calcul du RDU.

Un commissaire demande si la fortune des personnes âgées sera calculée de la même façon qu'elles soient dans un établissement médico-social (EMS) ou pas.

M^{me} Bellinazzo explique que les personnes à l'OCPA sont exclues, l'OCPA n'étant pas inclus dans le mécanisme.

Un commissaire demande ce qu'il en est du secret fiscal.

M^{me} Bellinazzo répond que la question a été réglée de manière légale. L'administration fiscale cantonale (AFC) est autorisée à donner l'information aux services prestataires. L'AFC ne fournira à la base de données que le montant du RDU. Les accès à l'information seront sécurisés.

Un commissaire demande si les économies sur les coûts administratifs ont été chiffrées.

M^{me} Bellinazzo dit que non.

Un commissaire demande si une concertation avec les communes a eu lieu, au sujet de leurs prestations.

M^{me} Bellinazzo n'a pas connaissance de contact de ce type.

Un commissaire demande si les communes pourront attendre de connaître le montant du RDU pour, le cas échéant, le compléter.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

M^{me} Bellinazzo dit que le sujet restera ouvert. Si les administrations communales décident de donner une prestation sur la base d'un chiffre RDU, elles seront libres de le faire. Si une aide est octroyée en trop, il en sera tenu compte dans la déclaration fiscale pour le calcul de la prochaine échéance.

Un commissaire aimerait connaître la période de transition qui sera accordée aux services.

M^{me} Bellinazzo explique que tout se fera en une fois, mais qu'il y aura un décalage automatique entre l'assurance maladie et la prestation au logement.

Une commissaire s'interroge sur le fait que la Ville voudrait prendre en compte un tel mécanisme.

M^{me} Bellinazzo indique que les prestations tarifaires ne seront inscrites qu'en janvier 2008. Il n'est donc pas trop tôt pour se poser cette question et pour en prévoir les modalités avec elle.

Le président remercie M^{me} Bellinazzo pour sa présentation très complète.

Séance du 8 juin 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi que de M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social de la Ville de Genève

M. Tornare déclare que, même s'il approuve la mise sur pied du RDU, ce processus n'a pratiquement pas d'incidence avec ce que fait la Ville et qu'il n'est pas directement lié à la politique de la Ville. Depuis 2000, on a essayé de faire en sorte qu'il n'y ait plus de doublons dans le domaine social entre l'Etat et la Ville. On s'est inspiré de la loi sur les centres d'action sociale et de santé (CASS): il y a des actions directes liées à ce partage des tâches entre la Ville et l'Etat, notamment les huit équipes d'unité action sociale qui travaillent sur des projets communautaires.

On a voulu que la même logique soit suivie pour les subventions: la Ville attribuera des subventions aux associations qui font surtout du communautaire et l'Etat aux associations qui s'occupent surtout d'actions individuelles.

M^{me} Pürro explique que, s'agissant des prestations financières allouées par le Service social de la Ville, il y a trois catégories:

- prestations sociales délivrées aux bénéficiaires de l'OCPA. En 2005, il y avait 4325 prestataires;
- prestations sociales délivrées en fonction de barèmes qui prennent en compte la composition familiale. En 2005, il y avait 4888 allocataires;

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

- aides ponctuelles. Prise en charge de certaines factures concernant des personnes suivies par l'Hospice général, les CASS ou les assistant-e-s sociaux de Caritas, etc.

Etant donné que le RDU exclut les prestataires de l'OCPA et qu'il s'agit là du gros de nos bénéficiaires, le RDU a, de ce fait, très peu d'impact possible sur les prestations de la Ville. On pourrait envisager de se référer au RDU pour le calcul des allocations sociales, mais le nombre de bénéficiaires diminue d'année en année, cette allocation ne correspondant plus aux besoins de la population telle qu'elle était prévue au départ.

M. Tornare explique qu'il a décidé de confier un mandat à un expert externe afin de faire l'état des lieux de l'ensemble des prestations financières cantonales ainsi qu'un état des lieux des populations les plus fragilisées. L'idée est de voir dans quelle direction les allocations municipales devraient s'insérer et de voir si l'on entre ou non dans la logique du RDU. Il est possible qu'à l'issue de cette étude on constate que les prestations régulières doivent être remplacées par des aides ponctuelles. Il est aussi possible que l'on constate qu'il y a de nouvelles catégories de personnes à aider au niveau municipal.

A terme, il est aussi probable que le Canton prenne en compte les prestations mensualisées des communes dans le calcul des revenus, cela dans la perspective d'une prestation cantonale. C'est pour toutes ces raisons qu'il veut mandater cette étude.

M. Tornare, répondant à une question d'un commissaire sur les 185 francs versés aux prestataires de l'OCPA domiciliés en ville, explique que, sur le plan politique, M. Unger avait demandé la liste de ces bénéficiaires, en vue de retrancher la somme versée par la Ville de l'aide cantonale. Pensant que l'on ne peut pas faire gagner de l'argent à l'Etat sur le dos de ces personnes peu fortunées, M. Tornare a refusé de communiquer cette liste. Il pense qu'il faut une discussion préalable avant de prendre une telle décision.

M^{me} Pürro pense qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le RDU et la possibilité qu'a l'OCPA de prendre en compte les prestations municipales. Si l'OCPA applique strictement la loi, elle devrait prendre en compte tous les revenus, y compris communaux. C'est la pratique qui veut que le Canton ferme les yeux sur les prestations communales.

En ce qui concerne le RDU, le projet initial excluait deux types de prestations financières: l'OCPA et les différentes prestations d'encouragement à la formation. Au Grand Conseil, certain-e-s député-e-s ont beaucoup insisté pour que l'ensemble des prestations financières rentre dans la logique du RDU. M. Longchamp a été d'accord de reprendre la discussion. Pour cette raison, il a été décidé de voir s'il y avait d'autres populations qui étaient à la limite des prestations cantonales.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

Un commissaire trouve aberrant que des personnes se trouvant déjà au seuil de la pauvreté se retrouvent avec moins d'argent selon la décision prise par les autorités.

M^{me} Pürro relève que, actuellement, la somme d'argent finale dépend de l'ordre dans lequel la personne a demandé les prestations.

Un commissaire demande si l'aide au logement accordée par la GIM sera prise en compte dans le RDU.

M. Tornare va traiter de cela ultérieurement avec le Conseil administratif. Il communiquera la décision prise (voir annexes 1 et 2).

Un commissaire demande pourquoi M. Tornare veut confier l'état des lieux sur les prestations sociales à une personne extérieure. N'a-t-on pas les ressources nécessaires au sein de l'administration municipale?

M. Tornare déclare que, premièrement, ce sujet est très complexe et que, deuxièmement, une étude venant de l'extérieur est souvent moins contestée.

M^{me} Pürro ajoute qu'ils n'ont ni les compétences ni les disponibilités nécessaires pour faire un tel état des lieux. Ils ont pensé s'adresser à ceux qui avaient déjà fait d'autres études dans ce domaine, M. Flückiger par exemple.

Un commissaire estime que des barèmes équitables devraient avoir des zones tampons.

Un autre commissaire se demande si la Ville ne devrait pas se baser sur les critères du RDU pour fixer les prix de pension dans les crèches.

M^{me} Pürro répond que l'étude projetée va prendre en compte ces différentes prestations financières. L'étude va vraisemblablement confirmer ce que l'on sait déjà, soit que les nouvelles formes de pauvreté se retrouvent auprès des familles et des personnes âgées. Elle imagine que l'étude croisera des données statistiques et qualitatives. Cependant, celle-ci restera une petite étude.

Un commissaire demande au magistrat de se prononcer sur cette motion. Est-elle utile? Faut-il attendre les résultats de l'étude avant de la traiter?

M. Tornare répète que M. Longchamp et lui-même vont dans le même sens, mais que le RDU n'a pas d'effet direct sur les prestations offertes par la Ville. Il ne voit pas ce que cette motion peut apporter.

M^{me} Pürro rappelle que la motion demande à la Ville de s'associer aux travaux d'introduction du RDU. Or le nouveau Conseil d'Etat a revu le RDU à la baisse, car il souhaite aller plus vite que ce que le Grand Conseil avait demandé. Le Grand Conseil demandait son introduction pour 2010. Le projet comprenait

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

l'introduction d'un guichet unique universel. Il faut donc attendre de voir ce que va finalement faire le Conseil d'Etat et comment. Cependant, le souci de coordonner les actions municipales et cantonales reste entier et l'étude devrait être utile pour atteindre ce but.

La présidente demande à la commission si elle souhaite voter sur cette motion maintenant ou attendre les résultats de l'étude ou un complément d'information du Conseil administratif.

La présidente demande quels sont les commissaires d'accord d'attendre l'étude avant de voter sur la motion.

Mise aux voix, cette demande est refusée par 11 non contre 3 oui.

La présidente demande quels sont les commissaires qui sont pour attendre les informations du Conseil administratif avant de voter.

Mise aux voix, cette proposition est acceptée par 11 oui contre 3 non.

Séance du 7 décembre 2006*Discussion et vote*

Un commissaire démocrate-chrétien se base sur l'audition de M. Tornare et de M^{me} Pürro et constate que le RDU n'aura pas d'influence sur la Ville, puisque tous les bénéficiaires n'y sont pas inclus. Il constate aussi que nous n'avons, à ce jour, aucune information relative à l'étude demandée par M. Tornare. Enfin, il constate que l'invité de la motion, qui demande que le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève pour l'introduction du RDU à tous les niveaux de l'action sociale genevoise, n'a plus de sens puisque le Conseil d'Etat a décidé l'entrée en fonction du RDU au 1^{er} janvier 2007. Etant donné ce qui précède, il ne voit pas l'intérêt de voter cette motion. Par contre, il faudra que l'étude soit remise aux conseillers et conseillères municipaux pour information.

Un commissaire libéral est du même avis. Il pense que la Ville doit rester attentive à ce qui va se passer avec le RDU, notamment de ne pas subventionner le Canton. Il rappelle que le règlement des allocations municipales semblait peu approprié. Il imagine que ces modifications seront faites à la lumière de l'évolution du RDU.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) dit que ce qui pouvait nous intéresser dans l'idée de travailler avec l'Etat sur le RDU, c'est une simplification administrative, mais on a vu, au fil des auditions, que cela ne touche pas la Ville. Il confirme que cette motion n'est pas d'actualité.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

La présidente précise que les prestations qui vont être prises en compte pour l'entrée en vigueur du RDU au 1^{er} janvier 2007 ne touchent pas la Ville. En Ville, nous avons principalement des prestations de comblement. Celles-ci ne font absolument pas partie des mesures prises par l'Etat. D'une façon plus générale, elle ne voit pas où la Ville peut s'intégrer dans le principe du RDU, cette mesure concernant essentiellement des prestations tarifaires. Elle demande à la représentante du Parti radical, motionnaire, quelles prestations étaient visées par cette motion et si elle fait une analyse différente de l'ensemble des personnes qui se sont exprimées.

La commissaire radicale dit qu'elle n'est pas l'instigatrice de cette motion. Elle pense néanmoins que cette motion visait les prestations municipales. Elle trouve important que les conseillers municipaux et les conseillères municipales puissent avoir accès à l'étude. Or, si nous refusons la motion, nous ne pouvons pas demander que l'étude nous soit communiquée.

Un commissaire démocrate-chrétien réplique qu'il est simple de refuser la motion et d'en faire une autre, issue de la commission, avec les commissaires qui l'acceptent. Les conclusions de nos travaux peuvent englober ces deux choses.

La présidente met au vote cette solution.

La motion M-556 est refusée l'unanimité des personnes présentes.

Nouvelle motion

Motion de M^{me} Anne Moratti Jung, M. Sébastien Bertrand, M^{me} Nicole Bobillier, M. Didier Bonny, M. Olivier Coste, M. Yves de Matteis, M^{me} Catherine Hämerli-Lang, M. Guy Jousson, M. Jacques Mino, M. Jean-Pierre Oberholzer, M. Georges Queloz, M. Armand Schweingruber, M^{me} Martine Sumi-Viret: «Etat des lieux des aides sociales cantonales».

PROJET DE MOTION M-677

Suite à l'étude de la motion M-556 et à son refus par la commission sociale et de la jeunesse,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui communiquer, dès sa parution, le rapport qui fera l'état des lieux de l'ensemble des prestations financières au niveau cantonal et le point de la situation sur les catégories de la population les plus fragilisées, afin de voir dans quelle direction les allocations municipales devraient s'insérer.

Annexes mentionnées

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

Annexe 1

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE MAIRE

COPIE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Pierre MULLER
Conseiller administratif
Département municipal
des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 28 mars 2006

Concerne : Hausses de loyers de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour les bénéficiaires OCPA

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Collègue,

Par ces lignes, je vous informe avoir appris que la décision de la Gérance immobilière municipale (GIM) de modifier sa pratique de fixation des loyers pour les prestataires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) place certain-e-s bénéficiaires dans une situation financière délicate.

Cette difficulté ayant été amenée à la connaissance du Grand Conseil par le biais d'une interpellation urgente portant sur le transfert des charges de la Ville de Genève au canton, il serait important que nous puissions en débattre au sein de notre Conseil, afin de décider de l'opportunité de cette décision et, le cas échéant, d'en traiter les conséquences et d'organiser la prise en charge desdits bénéficiaires.

Dès lors, je me permets de vous demander de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil administratif, afin qu'il puisse se prononcer en tout état de fait.

En vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous porterez à ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Manuel TORNARE

Annexe : interpellation urgente au Grand Conseil et réponse du Conseil d'Etat

RUE DE L'ATHÉNÉE 7
CASE POSTALE 218, CH-1211 GENEVE 12
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPB BUS 3-5 (ARRÊT CLAPAREDE)

5411P.001.001/001.001.001.001.001.001

COPIE

Secrétariat du Grand Conseil

IUE 248

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Carole-Anne Kast*

*Date de dépôt: 24 janvier 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Transfert de charges de la Ville de Genève au canton**

Depuis l'été 2005, la Gérance Immobilière Municipale (GIM), organisme gérant les immeubles locatifs appartenant à la Ville de Genève, a modifié sa pratique de fixation des loyers pour les prestataires OCPA.

En effet, le règlement de la GIM prévoit que le loyer effectivement payé pour ces appartements est fixé en fonction d'un taux d'effort de 16%, soit proportionnellement aux revenus des locataires. Or, depuis l'été 2005, la pratique de la GIM est de considérer que les prestataires OCPA, puisque leur loyer est pris en compte comme charge dans le calcul des prestations, n'ont plus droit à cette aide personnalisée qui réduit le loyer à un taux d'effort de 16%.

Le résultat de ce changement de pratique, indépendamment de la légalité de celle-ci qui est examinée par le Tribunal administratif à l'occasion de quelques cas porté devant lui, est que la différence de loyer des prestataires OCPA est prise en charge par l'OCPA lui-même lorsque le loyer ne dépasse pas les plafonds admis¹ et par le locataire prestataire en puisant sur son minimum vital lorsque ce plafond est atteint.

La question posée au Conseil d'Etat est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il chiffré le montant du transfert de charges opéré par ce biais sur les finances cantonales, dans la mesure où il aurait été prévenu de ce changement de pratique et l'aurait accepté ?

¹ Soit Frs 12'600.—par an charges comprises pour une personne seule et Frs 15'000.—par an charges comprises pour un couple ou une famille.

COPIE

Secrétariat du Grand Conseil

IUE 248-A

Date de dépôt: 16 février 2006
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Carole-Anne Kast :
Transfert de charges de la Ville de Genève au canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis l'été 2005, la Gérance Immobilière Municipale (GIM), organisme gérant les immeubles locatifs appartenant à la Ville de Genève, a modifié sa pratique de fixation des loyers pour les prestataires OCPA.

En effet, le règlement de la GIM prévoit que le loyer effectivement payé pour ces appartements est fixé en fonction d'un taux d'effort de 16%, soit proportionnellement aux revenus des locataires. Or, depuis l'été 2005, la pratique de la GIM est de considérer que les prestataires OCPA, puisque leur loyer est pris en compte comme charge dans le calcul des prestations, n'ont plus droit à cette aide personnalisée qui réduit le loyer à un taux d'effort de 16%.

Le résultat de ce changement de pratique, indépendamment de la légalité de celle-ci qui est examinée par le Tribunal administratif à l'occasion de quelques cas portés devant lui, est que la différence de loyer des prestataires OCPA est prise en charge par l'OCPA lui-même lorsque le loyer ne dépasse pas les plafonds admis¹ et par le locataire prestataire en puisant sur son minimum vital lorsque ce plafond est atteint.

¹ Soit Frs 12'600.-- par an charges comprises pour une personne seule et Frs 15'000.-- par an charges comprises pour un couple ou une famille.

La question posée au Conseil d'Etat est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il chiffré le montant du transfert de charges opéré par ce biais sur les finances cantonales, dans la mesure où il aurait été prévenu de ce changement de pratique et l'aurait accepté ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Comme le mentionne, à juste titre, le texte de l'interpellation urgente, la Gérance Immobilière Municipale (GIM) a modifié sa pratique de fixation des loyers en été 2005. Elle a supprimé l'aide personnalisée au logement pour les bénéficiaires de prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC) versées par l'office cantonal des personnes âgées (OCPA). Cette aide a pour effet de limiter le montant du loyer à 16 % du revenu du locataire concerné. La GIM a basé sa décision sur le fait que le loyer est une charge reconnue dans le calcul des PCF et des PCC. Il en est résulté une augmentation des loyers de l'ensemble des locataires de la GIM qui sont, simultanément, bénéficiaires de prestations de l'OCPA.

Conséquences de la décision de la GIM pour les bénéficiaires de l'OCPA, respectivement pour l'OCPA

L'impact de la décision de la GIM diffère selon les situations. Sachant que la dépense maximum admise pour les frais de loyer est, pour les prestations complémentaires, de F 13'200 par an pour les personnes seules et de F 15'000 pour les couples et les personnes qui ont des enfants ayant ou donnant droit à une rente, les conséquences sont les suivantes :

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

3/4

IUE 248-A

Avant la décision de la GIM	Après la décision de la GIM	Conséquence pour les bénéficiaires	Conséquence pour l'OCPA
Loyer inférieur au plafond	Loyer inférieur au plafond	Pas d'effet, puisque l'augmentation est prise en charge en totalité par les prestations complémentaires.	L'OCPA prend en charge la totalité de l'augmentation.
Loyer inférieur au plafond	Loyer supérieur au plafond	Le bénéficiaire OCPA paie la part de l'augmentation qui excède le plafond.	L'OCPA prend en charge la part de l'augmentation jusqu'au plafond.
Loyer supérieur au plafond	Loyer supérieur au plafond	Le bénéficiaire OCPA paie l'augmentation de loyer en totalité.	Pas d'effet pour l'OCPA, puisqu'il ne prend pas en charge la part qui excède le plafond.

conséquence négative pour les bénéficiaires, respectivement pour l'OCPA

Position du Conseil d'Etat et évaluation du montant de charges transféré de la Ville de Genève au canton, en raison de la décision de la GIM

Une rencontre a eu lieu, en décembre 2004, au cours de laquelle la GIM a informé l'OCPA de l'imminence de sa décision. Il convient de souligner, à cet égard, que la GIM, en tant que régisseur, n'a pas de lien particulier avec l'Etat. Quant au Conseil d'Etat, il n'a pas été consulté ou saisi de la décision de la GIM et ne l'a donc évidemment pas approuvée. Sans moyen d'intervention, il n'a pu toutefois que prendre note à ce stade de la décision prise et de son impact négatif sur le budget cantonal. Comme le relève néanmoins l'interpellante, cette décision de la GIM est aujourd'hui contestée, sous l'angle de la légalité, devant le Tribunal administratif, de sorte que ce débat n'est pas définitivement clos.

Cela étant, l'OCPA ne peut en l'état évaluer le montant des charges qui a été transféré de la Ville de Genève au canton à la suite de la décision de la GIM, tout en le regrettant. En effet, les données nécessaires à cette évaluation, notamment le nombre de bénéficiaires de l'OCPA qui sont simultanément locataires d'un appartement de la GIM, la mention, pour chaque bénéficiaire concerné, du montant de son loyer avant et après l'augmentation, ainsi que l'indication concernant l'occupation de l'appartement par une personne seule ou une communauté, ne sont pas

formulées dans les bases de données informatiques de l'OCPA. Or, à défaut de connaître avec précisions ces paramètres, toute évaluation des conséquences dues exclusivement à la décision de la GIM, et non à d'autres facteurs, n'aurait pas de sérieux scientifique.

La question soulevée dans la présente interpellation urgente démontre qu'il est important que des relations de confiance et des politiques cohérentes soient instaurées à Genève entre les autorités municipales et cantonales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

Annexe 2

Note à l'attention
du Conseil administratif

COPIE

Genève, le 8 juin 2006

POUR LA SEANCE
DU 14 JUIN 2006

Hausse de loyer des locataires de la Gérance immobilière (GIM) bénéficiaires des prestations cantonales complémentaires (OCPA)

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,

Sans discussion au sein de notre Conseil et sans modification du règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève, la Gérance immobilière municipale (GIM) a décidé en août 2005 de suspendre l'aide personnalisée aux bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales délivrées par l'Office cantonal des personnes âgées, estimant qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une aide financière communale à des locataires qui jouissent par ailleurs d'une prise en charge de leur loyer par le biais de leurs prestations financières cantonales.

Dans la mesure où cette dernière est plafonnée (l'OCPA prend en charge les loyers ne dépassant pas CHF 13'200.-- par an pour une personne seule et CHF 15'000.-- par an pour un couple), la décision de la GIM a eu pour conséquence que des locataires ont dû faire face à des augmentations de loyers.

Certains d'entre eux se sont présentés désorientés au Service social, d'autres ont recouru aux services de l'Association de défense des locataires (ASLOCA).

Une interpellation urgente, intitulée « Transfert de charges de la Ville de Genève au canton », a été déposée au Grand Conseil le 16 février 2006 dénonçant le changement de pratique de la GIM et demandant au Conseil d'Etat d'en chiffrer ses effets.

Plusieurs locataires ont déposé un recours au Tribunal administratif contre la décision de la Ville de Genève. En date du 2 mai 2006, le Tribunal administratif a rendu un arrêt donnant raison aux recourants en argumentant notamment sur le fait que le raisonnement de la Ville de Genève reposait sur une interprétation erronée des dispositions fédérales et cantonales en matière de rente et de prestations complémentaires liées à l'AI.

Dès lors, le Tribunal annule les décisions de la GIM, met à la charge de la Ville un émoulement ainsi qu'une indemnité à l'attention des recourants.

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

Au vu de ce qui précède, il me semble essentiel de rectifier toutes les décisions prises à ce jour par la GIM pour l'ensemble des personnes concernées et d'envisager le remboursement avec effet rétroactif de la majoration du loyer aux locataires lorsqu'ils ont eu à l'assumer eux-mêmes ou aux organismes sociaux qui les ont pris en charge.

Projet de décision

Le Conseil administratif prend acte de ce qui précède et charge M. Muller de présenter dans les meilleurs délais à notre Conseil un projet de décision indiquant comment la GIM entend prendre en compte les conclusions du Tribunal administratif dans son arrêt du 2 mai 2006.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel TORNARE

Diffusion : 5 CA - 3 DG
Monsieur Philippe Aegerter, Directeur

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

M^{me} Anne Moratti Jung, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs, ce débat est technique et il s'agit de bien comprendre les différentes prestations offertes à la population, soit par le Canton, soit par les communes.

Au début de mon rapport, vous aurez vu que je parle de ces différentes prestations. J'ai fait un petit résumé du très bon document de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias), pour bien expliquer ce que sont les prestations catégorielles, les prestations de comblement et les prestations tarifaires.

Je vais essayer de répéter tout cela, sinon le reste sera un peu difficile à comprendre. Les prestations catégorielles, qui sont en fait les prestations utilisées pour l'instant pour le revenu déterminant unifié (RDU), sont les transferts monétaires du type allocation pour l'assurance maladie ou allocation logement, ou les bourses d'étude.

Pour leur part, les prestations de comblement ou les prestations tarifaires, qui correspondent plus au style de prestations que nous offrons à notre population en Ville, sont plutôt pour garantir la vie digne, c'est-à-dire des aides sociales ponctuelles ou des coûts de crèches ou d'appartements adaptés en fonction du salaire. Il ne s'agit donc pas de transferts monétaires en direction d'un bénéficiaire, comme le sont les prestations catégorielles.

C'est là tout le sens du refus de cette motion M-566 par la commission sociale et de la jeunesse. Je remercie les motionnaires de nous avoir soumis cette problématique, parce qu'elle était effectivement fort intéressante. Nous avons beaucoup appris sur cette nouvelle loi sur le RDU. Le refus de cette motion par l'ensemble – je dis bien l'ensemble – de la commission, par tous les partis, même ceux qui étaient motionnaires, est simplement un refus non pas par l'intérêt du RDU, mais par l'incompatibilité avec les prestations sociales offertes par la Ville. Nous offrons en effet à la population des prestations de comblement ou des prestations tarifaires, et non des prestations catégorielles.

La décision de l'Etat de choisir, pour le calcul du RDU, les prestations catégorielles – c'est une décision cantonale, nous n'en sommes pas responsables – a, semble-t-il, été prise à cause de la complexité de la mise en place du système. Or une certaine stabilité dans le calcul était nécessaire et c'est pour cette raison que ce genre de prestations a été pris en compte, et non des prestations en nature ou sous forme de déductions.

J'aimerais maintenant dire un petit mot sur ce qui se passe au niveau du RDU. Lors de l'étude de cette motion M-556, nous avons un peu appris sur son mode de calcul, qui était encore à l'état de gestation quand nous avons reçu cette motion en commission sociale et de la jeunesse, et qui est maintenant en place depuis le 1^{er} janvier 2007. A mon sens, le RDU a quand même un petit défaut de jeunesse, lequel, j'espère, sera corrigé par l'Etat. En effet, le revenu pris en compte pour

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

le calcul est de deux ans antérieur à l'année réelle. Pour donner un exemple, si maintenant vous déposez une demande d'allocation pour l'assurance maladie, le calcul sera fait sur vos revenus de 2005.

Or, à mon avis, cette pratique ne colle pas à la réalité, puisque les revenus ou la situation familiale des personnes peuvent considérablement changer d'une année à l'autre, voire en cours d'année, à cause d'un divorce, du chômage ou d'un deuil, par exemple. Pour l'instant, le RDU ne prend pas en compte ces changements. On nous avait expliqué que, dans ce cas, il peut y avoir des prestations de comblement, à savoir des aides sociales ponctuelles, mais ces aides ne peuvent être données qu'en cas de grande nécessité. Or là n'est pas le sens de la loi, puisque les allocations au logement ou pour l'assurance maladie et les bourses d'étude sont une aide de l'État, mais pas forcément pour des gens en grande nécessité. Cela ne répond donc pas à la réalité du terrain.

Ce soir, outre le fait que nous espérons que l'Etat corrigera ce défaut de jeunesse de la loi, nous refusons cette motion, parce que le RDU est pour le moment incompatible avec nos prestations. Mais vous lirez, à la fin du rapport M-556 A, que nous avons déposé une nouvelle motion, afin que le rapport demandé par M. Manuel Tornare sur l'état des lieux des prestations cantonales et sur le point de la situation sur les catégories de la population les plus fragilisées soit communiqué à l'ensemble de ce plénum dès sa parution. Ainsi, il sera possible de mieux cibler nos actions dans un système en perpétuel changement.

Premier débat

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M^{me} Marie-Claire Messerli, ancienne conseillère municipale de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*) J'apprends que vous avez été élue, Madame, dans la commune de Meinier, où je me suis rendu ce dimanche avec ma bicyclette. Charmante commune, au demeurant!

M^{me} Nicole Bobillier (S). Après l'intervention de notre présidente de commission et rapporteuse, peu de choses à dire, puisque vous avez certainement déjà tous lu son rapport, qui est bien complet. Je reviendrai uniquement sur un seul point, que M. Tornare, notre conseiller administratif, et M^{me} Pürro, la cheffe du Service social de la Ville de Genève, ont parfaitement bien expliqué, à savoir que la mise en route du RDU n'a absolument pas d'influence sur tout ce que peut payer la Ville, puisque tous les bénéficiaires ne sont pas inclus.

Encore une fois, la Ville doit rester attentive à ce qui va se passer avec ce RDU et, par là même, essayer de ne pas subventionner le Canton. Pour rappel, les pres-

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

tations de la Ville sont principalement, comme le disait M^{me} Moratti Jung tout à l'heure, des prestations de comblement. Je ne reviendrai pas sur son explication très précise.

Pourquoi la commission a-t-elle fait une nouvelle motion? C'est la suite logique de toutes les informations qui nous manquaient et je vous encourage à soutenir et à voter cette nouvelle motion M-677.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Une remarque liminaire, tout d'abord, sur la qualité ou, plutôt, sur l'absence de qualité des ampliations en annexe au rapport. Elles sont illisibles et j'espère qu'elles seront modifiées dans le *Mémorial*. Cela dit, les délais que la commission sociale et de la jeunesse s'est octroyés pour traiter cet objet l'ont finalement rendu sans pertinence quant au but recherché.

Il est toutefois curieux qu'après la prise en considération de cette motion par le Conseil municipal, le 9 novembre 2005, la commission ne s'en soit préoccupée que cinq mois plus tard et ait déposé son rapport le 28 mars 2007. Aujourd'hui, il s'agit d'obtenir des informations sur l'état des lieux en matière d'aide sociale et sur la part réelle prise par la Ville de Genève dans cette dernière.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir le projet de motion M-677, qui ne figure pas, hélas, à l'ordre du jour, et à ne pas vous contenter de refuser la motion M-556.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral vous invitera également à rejeter la motion M-556 et à approuver la nouvelle motion M-677, bien qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour. Néanmoins, vous permettrez à celui qui vous parle quelques remarques.

Les travaux de la commission furent certes très intéressants. Nous y avons appris beaucoup de choses et nous avons pu mettre au clair des notions peut-être pour certains nébuleuses au sujet du RDU, que le Canton entend mettre en place par paliers, suivant les institutions concernées. Notamment une notion qui, pour moi, m'a paru tout à fait intéressante quand on parle de social, c'est-à-dire que 1 franc égale 1 franc, que ce soit 1 franc produit du travail ou 1 franc produit, je dirais, des prestations sociales, au sens élargi et non pas au sens limité, tel que la municipalité Ville de Genève le comprend.

Cela étant dit, j'ai une lecture un tout petit peu différente, et c'est pour cette raison que nous ne sommes pas sur les mêmes bancs, de celle de mes collègues

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

du Conseil municipal de l'Alternative, concernant les prestations catégorielles. En effet, si nous avons bien compris en commission que la motion radicale visait essentiellement dans son interrogation les prestations municipales, dont sont seuls bénéficiaires les rentiers de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), qui sont exclus d'emblée du RDU, il m'a semblé pour ma part relever une prestation catégorielle d'un coût de près de 11 à 12 millions de francs par année à notre budget, qui est l'aide personnalisée au logement.

Bien sûr, nous avons un courrier du maire Manuel Tornare, parce qu'il y a déjà eu un petit gymkhana entre l'OCPA et la Gérance immobilière municipale (GIM). Il n'en demeure pas moins que j'aimerais qu'on m'explique comment – puisqu'on veut faire de l'équité, de la transparence en matière de social – un locataire Ville de Genève qui n'est pas au bénéfice de l'aide personnalisée, parce qu'il n'est pas locataire de la GIM, qu'il a lui-même un petit revenu, touche une allocation cantonale de logement. Alors, finalement, il la touche. Il ne la touche certes pas directement, puisque c'est versé directement à son bailleur, donc il ne la voit pas transiter sur son compte en banque, mais c'est une prestation catégorielle au sens strict.

L'autre locataire, qui, lui, bénéficie de l'aide personnalisée Ville de Genève, parce qu'il ne voit pas cette allocation de façon sonnante et trébuchante – c'est simplement une écriture sur son bail, mais également une écriture de 11 à 12 millions dans nos comptes – ne verrait pas pris en compte ce franc, qui doit être égal au franc produit du travail.

Alors, certes, actuellement, je crois savoir que le Canton n'entend pas prendre en considération l'aide personnalisée. J'imagine quand même que c'est une réflexion que le Canton devrait avoir, et que notre municipalité devrait également avoir.

Vous m'aurez compris, le groupe libéral se contentera de la motion M-677 en attendant le rapport que le magistrat en charge des affaires sociales ne manquera pas de déposer sur le bureau du prochain Conseil municipal.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous avons exprimé, lors du débat d'entrée en matière sur le RDU, toute notre méfiance au sein du groupe A gauche toute!, et nous nous félicitons aujourd'hui d'avoir été entendus par l'unanimité de la commission sur le fait que la première motion n'avait pas de sens. En effet, il ne serait que de rappeler nos arguments principaux, et je n'en citerai que deux.

Nous redoutons une entreprise technocratique aboutissant à une diminution des prestations aux populations en difficulté, ainsi qu'une nouvelle définition de la pauvreté par l'abaissement de certains seuils de minimum vital, notamment

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

par la diminution des normes d'assistance par l'adoption des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Aujourd'hui encore, nous avons vu que la majorité du Grand Conseil de cette République a redéfini en la dépréciant la loi sur l'aide sociale individuelle, contre laquelle nous avons lancé un référendum.

Nous voyons que le contexte est effectivement très dur pour les personnes en difficulté, qui sont obligées d'avoir recours à l'assistance. Nous sommes vraiment contents que la commission sociale et de la jeunesse nous ait suivis dans le rejet unanime de cette motion M-556.

Evidemment, face à ce qui précède, le projet de motion M-677 de la commission est tout à fait raisonnable. Il s'agit de demander au Conseil administratif de communiquer au Conseil municipal l'état des lieux de l'ensemble des prestations au niveau cantonal et, dans ce sens-là, nous ne pouvons que prôner la transparence.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes décidément irréconciliables sur certains sujets, ou nous ne voulons pas comprendre les mêmes choses... Juste deux petites remarques, et je serai bref. D'abord sur les normes CSIAS, où, effectivement, un certain nombre de prestations ont baissé pour certains bénéficiaires. Néanmoins, l'assiette des bénéficiaires a été élargie, et vous oubliez régulièrement de le dire. Mais il convient de dire la vérité sur les choses quand elles se font, et je vous remercie de l'admettre, à savoir que la diminution des prestations pour certains a permis d'augmenter le nombre des bénéficiaires.

Cela étant précisé, je m'étonne toujours, et je l'ai dit tout à l'heure dans ma première intervention, d'entendre que les prestations vont baisser et que cela portera préjudice à une situation. Mais une situation par rapport à qui? Chaque fois que vous donnez 1 franc en faisant du social, posez-vous la question de savoir à qui vous ne le donnez pas!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). J'aimerais répondre à M. Oberholzer. On nous a posé une question à laquelle nous avons répondu. La question était: «Peut-on s'insérer dans ce processus?» La réponse de cette commission est non, car c'est incompatible pour le moment. Mais si, plus tard, les choses changent, si le RDU évolue et qu'il est possible de s'insérer dans ce système s'il nous semble bon – l'avenir nous le dira – nous pourrions dire oui.

Pour ma part, je n'ai pas travaillé sur cette affaire en parlant de la méchante droite et des gentils de gauche... La question n'était pas là et je ne crois pas que

Motion: revenu déterminant unifié en matière d'aide sociale

les motionnaires l'ont posée de cette manière. Bien entendu, on peut toujours voir des méchants partout et des gentils partout, mais ce n'est pas du tout cela. On nous a posé une question claire à laquelle nous avons répondu clairement, et nous y avons ajouté une nouvelle motion pour avoir des outils nous permettant d'aller de l'avant et de faire face de façon adéquate à un réseau social en perpétuel changement.

Deuxième débat

Le président. Je mets aux voix la nouvelle motion M-677 proposée par la commission sociale et de la jeunesse, qui annule et remplace la motion M-556.

Mise aux voix, la motion M-677 est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Suite à l'étude de la motion M-556 et à son refus par la commission sociale et de la jeunesse,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui communiquer, dès sa parution, le rapport qui fera l'état des lieux de l'ensemble des prestations financières au niveau cantonal et le point de la situation sur les catégories de la population les plus fragilisées, afin de voir dans quelle direction les allocations municipales devraient s'insérer.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, renvoyée en commission le 10 avril 2006, intitulée: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586 A)¹.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette motion, amendée, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 10 avril 2006. Cette dernière, présidée successivement par M. Guy Dossan et M^{me} Béatrice Graf Lateo, l'a examinée lors des séances du 26 avril 2006 et du 10 janvier 2007. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey que la rapporteuse remercie de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la Ville de Genève a réalisé plus de 100 places de jeux sans avoir prévu, à quelques exceptions près, des engins et aménagements conçus pour des enfants à motricité réduite;
- qu'une expérience de réalisation de jeux a été faite à la Petite Arche, institution spécialisée pour des enfants handicapés;
- qu'une installation d'un ensemble de jeux similaire a été mise en service à l'Association Montbrillant Communication Surdité;
- que, enfin, le préau de l'école Carl-Vogt a été équipé de façon à accueillir une élève malvoyante,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux.

Séance du 26 avril 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M^{me} Simone Irmingier, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Giovanni Sotocasa, chef du Service des assurances

M^{me} Irmingier relève que la motion va dans le sens des souhaits de son service. L'accessibilité aux jeux pour les enfants handicapés est une préoccupation. Elle

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6641.

relève, à ce propos, que la réflexion de son service s'oriente sur la problématique des places de jeux dans les parcs plutôt que dans les préaux: les parcs sont en effet plus favorables à des aménagements que les préaux d'école, surchargés durant les récréations. Diverses associations ont été contactées. Elle souligne que la nécessité de tels aménagements n'est pas avérée, mais que son service est prêt à faire son possible si la motion est votée.

Elle est d'avis que l'accès aux jeux pour un handicapé en chaise roulante restera difficile et elle cite l'exemple du toboggan, qui nécessite l'assistance d'un adulte. Elle mentionne aussi les balançoires à nacelles dans lesquelles les enfants peuvent être attachés. Elle donne enfin l'exemple du chemin des Vignes où il existe un centre d'appui dans lequel ont été développées des structures tactiles pour les malvoyants. La structure en pneus du parc des Bastions, qui permet un accès pour les petits enfants, pourrait aussi convenir aux handicapés.

Il est aussi précisé que des adaptations sont faites dans le cadre de la rénovation des jeux.

L'un des commissaires, auteur de la motion, qui se réfère aux contacts qu'il a eus avec des institutions comme la Petite Arche et celle du chemin des Vignes, insiste sur le fait que l'objet de la motion est d'entamer la réflexion et que les aménagements doivent être simples.

Questionnée sur le fait que les organisations spécialisées semblent peu favorables à établir une distinction entre les utilisateurs, M^{me} Irminger relève que les institutions telles que Pro Infirmis ne disposent pas de dossiers sur ce sujet, mais que ces structures seraient impliquées si son service devait entrer en matière.

Un autre auteur de la motion fait remarquer que les associations se concentrent plutôt sur des problématiques plus générales, telles que les traversées de route. L'objectif de la motion est de prendre en compte l'adaptation des jeux aux personnes handicapées et malvoyantes, dans la mesure du possible.

M. Castagna signale que les nouveaux équipements du type parcours Vita vont dans ce sens.

A un commissaire qui souhaite savoir s'il existe des aménagements et jeux pour handicapés dans les foyers spécialisés, il est répondu que, à part les balançoires auxquelles il a été fait référence, il n'existe pas de demandes de jeux spécifiques. On essaie plutôt d'intégrer les enfants handicapés dans des groupes d'enfants sans problèmes.

Audition des motionnaires

M. Juon souligne que la motion, rédigée avec M. Fazio, est en relation avec la proposition PR-442 (rénovation de 15 places de jeux) et qu'elle a pour objet

l'intégration dans les places de jeux des personnes handicapées. Il relève que certaines interventions légères le permettraient, se référant notamment aux exemples cités par M^{me} Irminger (balançoires).

Une brève discussion suit et la rapporteuse, qui pense que certaines fondations seraient prêtes à financer ce genre d'aménagements, suggère d'auditionner l'une des institutions spécialisées. Cette audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 10 janvier 2007

Audition de MM. T. Nadas, architecte auprès de Handicap Architecture Urbanisme (HAU), et J. Laederach, directeur de la Fondation Ensemble

M. Laederach, qui est psychologue, relève qu'il a déjà été sollicité à plusieurs reprises sur ce sujet et qu'il a notamment été auditionné par la commission consultative des jeux en milieu urbain. En vue de l'audition de ce jour, où il précise qu'il est entendu en tant que directeur de la Fondation Ensemble, il a consulté quelques personnes concernées par cette problématique représentant diverses institutions. Il distribue aussi des documents (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports) qui peuvent être résumés comme suit: la Petite Arche accueille des enfants de 4 à 10 ans, dans des locaux à la rue Ernest-Pictet, au Vidollet et aux Genêts. Dans ces trois lieux, les jeux sont sans spécificités particulières. A la rue Ernest-Pictet, l'utilisation des jeux n'est pas commune aux autres enfants. S'agissant des locaux du Vidollet, adjacents à une école primaire, les enfants handicapés peuvent accéder aux jeux de l'école primaire. On retrouve la même situation aux Genêts.

A Montbrillant Communication Surdité, aucune nouvelle place de jeux n'a été mise en service. Il souligne que les jeux sont obsolètes, à moitié détruits, voire dangereux et qu'ils mériteraient d'être rénovés. Au Foyer Clair-Bois, à Lancy, les enfants polyhandicapés nécessitent des moyens auxiliaires importants. Les jeux dans les parcs publics sont inaccessibles à ces enfants.

M. Laederach se demande si le problème ne se situe pas plutôt au niveau de l'adaptabilité ou de l'accessibilité aux places de jeux qu'au niveau des jeux eux-mêmes. M. Laederach pose donc les questions suivantes: les normes d'accessibilité pour les enfants handicapés sont-elles différentes des normes en usage pour l'enfant ordinaire? M. Laederach estime que la sécurité est prioritaire, quitte à compléter par d'éventuelles mesures prépondérantes pour le handicap, mais pas forcément exclusives.

Parle-t-on de l'accessibilité aux places de jeux ou aux jeux eux-mêmes? M. Laederach relève qu'il faut demeurer attentif aux chemins d'accès et aux sur-

faces qui entourent les jeux. De nombreux parents font remarquer que les revêtements sont parfois d'un accès difficile pour les handicapés.

Enfin, l'accessibilité est-elle intégrative ou ségrégative? M. Laederach souligne qu'il faudrait plutôt développer des jeux mixtes au lieu de prioriser des jeux pour enfants handicapés. Le risque est aussi que, à trop vouloir bien faire, on risque de mal faire. Les experts parlent d'intégration et donc d'interaction: comment les enfants ordinaires et les enfants handicapés peuvent-ils se rencontrer? Et de conclure par les questions suivantes: de quel type de handicaps parle-t-on? Physique? Sensoriel? Relationnel? De troubles du comportement? Le handicap est un constat sociétal. La société met des barrières souvent architecturales.

M. Laederach a eu plusieurs échanges avec M. Kunz, coordinateur des écoles du Service des écoles, et avec M^{me} Dönni Vallet, représentante de parents, afin de déterminer quels sont les besoins réels des enfants. Enfin, M. Laederach informe les commissaires que deux étudiantes des Hautes Ecoles spécialisées (HES) rédigent actuellement leur travail de diplôme sur ce thème. La commission éthique des Hôpitaux universitaires de Genève a d'ores et déjà validé le titre de la recherche, «Place de jeu pour tous: réelle demande ou simple utopie? Qu'en pensent les thérapeutes?», qui devrait être rendue d'ici au mois de juin 2007.

M. T. Nadas est architecte et architecte-conseils de l'association HAU depuis de longues années. Il y a une quinzaine d'années, un petit groupe de travail a été créé réunissant des membres collectifs (Pro Infirmis, œuvres d'entraide, etc.) et individuels ainsi que des professionnels du bâtiment et de la santé, pour mener des réflexions et proposer des actions dans tous les domaines de la vie, notamment celui de l'intégration du handicapé dans la société. M. Nadas dit donc être intéressé par la motion, car les membres du groupe de travail se sont posé les mêmes questions. Il souligne qu'il n'y a pas des enfants valides d'un côté et des handicapés de l'autre, d'autant que l'on peut y rajouter les handicaps momentanés (accidents). Si, pour un enfant polyhandicapé, l'intégration est difficile, pour les autres les possibilités existent. On pourrait imaginer ainsi des places de jeux pour les enfants handicapés et les ouvrir aux enfants qui ne le sont pas. Et de citer l'exemple de Lancy, où un réfectoire a été ouvert aux deux mondes et cela sans problème, car les enfants franchissent facilement les barrières. M. Nadas distribue un prospectus de l'association HAU, «Pour une cité sans obstacles», et d'autres feuillets (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports). Il y est rappelé que les buts sont de favoriser l'intégration des enfants handicapés, en leur permettant de participer aux jeux des enfants valides et d'utiliser les mêmes terrains et de permettre aussi aux parents handicapés d'accompagner leurs enfants et de rencontrer d'autres parents. Un certain nombre de mesures indispensables sont énumérées pour faciliter l'accès, telles que l'entrée de plain-pied, des rampes ne dépassant pas 6% accompagnées de main courante, des bordures de trottoirs abaissées à l'endroit des passages pour piétons, poussettes et

tricycles, etc. Les recommandations concernent aussi les revêtements de sol, la délimitation des espaces ou encore le type d'engins. Des exemples de jeux illustrent ses propos. Le public est désormais plus sensibilisé et de grands progrès ont été faits dans ce domaine.

Questions des commissaires

Une commissaire, par ailleurs rapporteuse, demande si l'on peut ramener la problématique à une simple question d'accessibilité. Il lui est répondu que, si la priorité est mise sur l'accessibilité, il ne faut pas pour autant omettre de se pencher sur le jeu lui-même ou la spécificité d'un handicap. La place de jeux est aussi un lieu de rencontre et l'objectif est de donner la priorité à l'intégration, en proposant un maximum de possibilités à chacun, sans en exclure les autres. S'agissant des institutions créées pour des handicaps spécifiques, il est relevé l'importance de la texture et de la couleur pour stimuler les sens, en fonction des buts éducatifs ou rééducatifs. A la même commissaire qui souhaite savoir si des contacts ont été pris avec des fondations privées pour financer les aménagements, il est relevé qu'une entrée en matière est possible, même s'il est systématiquement répondu que les pouvoirs publics sont en charge. Il est souligné que la Petite Arche est à la recherche de 100 000 francs pour la rénovation de ses jeux.

Une commissaire aimerait savoir quels sont les lieux aménagés où l'accessibilité a été étudiée, car il lui semble qu'il n'en a pas été tellement tenu compte. M. Nadas répond que le souci existe aujourd'hui, mais qu'il y a beaucoup d'erreurs. Par exemple, les personnes avec des cannes sont gênées par les pavés de la place du Molard. Certains revêtements peuvent poser problème aux personnes se déplaçant avec des déambulateurs. Un renforcement de la collaboration entre la Voirie, le Service d'aménagement urbain et les commissions consultatives est souhaité. M. Laederach confirme les constats de M. Nadas: on se rend compte que la Confédération et les cantons ont de la peine à s'adapter à la nouvelle loi sur l'accessibilité des personnes handicapées. Les professionnels craignent les surcoûts. Il est également relevé qu'une nouvelle norme est à l'examen qui sera intégrée au niveau de la Confédération, qui complètera ce qui existe déjà. M. Nadas souligne que Genève est en avance sur le plan suisse.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste, par ailleurs coauteur de la motion, précise qu'il craint que la situation financière et les transferts de charge n'affectent aussi cette problématique.

Une commissaire libérale pense que la commission pourrait recommander qu'il soit tenu compte des accès pour les handicapés aux places de jeux.

Une commissaire des Verts propose la suspension des travaux jusqu'aux résultats de l'étude en cours effectuée par les étudiantes des HES. Elle est rejointe en cela par le commissaire radical, qui précise qu'il sera plus facile alors de prendre une décision.

Un commissaire socialiste regrette que le sujet n'ait pas été intégré dans la réfection des jeux et relève qu'il est parfois difficile de tirer de véritables conclusions d'une étude.

Un commissaire du Parti du travail préfère attendre aussi les résultats de l'étude, tout en se demandant s'il faut bétonner la ville au point de la rendre «lisse pour les petits vieux».

Un représentant du Parti socialiste rappelle que l'on vote pour un principe, pour que les personnes handicapées puissent accéder à ces places de jeux et qu'il ne s'agit pas de se substituer aux services de la Voirie, qui pourront toujours contacter les auteurs de l'étude.

Un commissaire libéral se réjouit de la sagesse de l'auteur de la motion et souhaite que celle-ci soit transformée en recommandation. Il y a les transferts de charges et, de plus, les handicapés avec un fort handicap sont souvent dans des institutions spécialisées.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souligne que la motion ne devrait pas exister et que l'on devrait simplement respecter les normes à cet effet. Elle dit ne pas accepter les propos du commissaire libéral relatifs aux enfants très handicapés et regrette que l'on n'ait pas pensé à ces aspects plus tôt (balançoires et paniers de basket adaptés au handicap). Elle est d'avis d'auditionner les étudiantes qui font la recherche dans ce domaine.

Un commissaire socialiste dit ne pas s'opposer à cette audition, mais relève que celle-ci ne pourra avoir lieu avant l'automne. Il souhaite que cette affaire soit liquidée et qu'on fasse ce qu'on peut dans la mesure du possible.

Une commissaire des Verts propose un amendement, à savoir le rajout d'un deuxième point qui dirait «faciliter l'accès aux terrains de jeux en général». Le commissaire socialiste s'y rallie.

La suspension de l'étude de la motion jusqu'aux résultats de la recherche ainsi que l'audition des étudiantes sont refusées par les commissaires.

L'amendement de la commissaire des Verts est soumis au vote, il est accepté par 13 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L),

La motion ainsi amendée est acceptée par 12 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 Ve, 1 T, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 L).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux;
- de faciliter l'accès aux terrains de jeux en général.

Premier débat

Le président. Je donne la parole à l'expert Juon...

M. Roman Juon (S). Merci, Monsieur le président. Ce n'est pas en tant qu'expert que j'interviens, mais comme simple citoyen représentant mon parti. Je crois que le texte de la motion est extrêmement simple et tout à fait compréhensible. Les places de jeux méritent une attention particulière et les services concernés se sont déjà attelés à cette tâche de prévoir, principalement dans ces nouvelles installations de jeux, des engins qui peuvent être utilisés par les jeunes handicapés.

Les considérants de la motion M-586 font mention du préau de l'école Carl-Vogt, où, il y a quelques années, avait été créé un petit parcours pour qu'une jeune aveugle puisse aussi bénéficier de ces installations, et cela fonctionnait très bien. Simplement, lors de l'aménagement d'une nouvelle place de jeux – mais aussi pour les anciennes installations, puisqu'elles seront nombreuses à être restaurées – je demande qu'on prévienne, avec les associations spécialisées bien entendu, ce qui pourrait être fait dans cet esprit pour améliorer la qualité de vie de ces jeunes handicapés.

M^{me} Fatiha Eberlé (AdG/SI). Dans le monde actuel, ce monde où tout doit être parfait, stéréotypé et aseptisé, nous constatons quand même toujours des lacunes qu'il nous faut combler au plus vite. Il est donc vrai que des aires de jeux pour handicapés devraient exister depuis longtemps. Mais personne ne s'est penché sur cette question jusqu'à aujourd'hui.

Nous devons faire une étude particulièrement circonstanciée de cette question et prévoir des installations qui ne présentent aucune dangerosité pour leurs utilisateurs. Les revêtements doivent aussi être étudiés de façon à ne pas être glissants. Cette étude doit être faite en collaboration avec les services chargés de la voirie et ceux des parcs et jardins de la Ville de Genève.

L'objet de cette motion devrait être rapidement mis en œuvre. Je profite de l'occasion pour demander la rénovation de certaines aires de jeux pour les rendre accessibles aux enfants handicapés. Je suis particulièrement satisfaite et favorable à cette motion, qui permettra aux enfants handicapés d'avoir rapidement des lieux adaptés.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Cette motion présente l'avantage de nous ramener à la problématique des handicapés. N'oublions pas qu'elle avait été déposée dans le cadre de la rénovation des places de jeux. Elle avait donc tout son sens, comme il a été dit tout à l'heure. Les questions posées en commission lors des auditions de certaines personnes ont été extrêmement intéressantes à plus d'un titre.

Nous avons réellement pu aborder le problème du handicap. Qu'est-ce que le handicap? Nous avons aussi parlé de l'accessibilité. Les places de jeux doivent-elles être adaptées aux problèmes de handicap ou ne s'agit-il pas simplement de faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination entre les enfants handicapés et les autres? Je crois que ce sont là les questions fondamentales auxquelles il a été répondu dans le cadre de ces auditions. L'objectif est bel et bien d'éviter la discrimination entre les différentes catégories de personnes.

Nous avons appris qu'il existait un certain engouement autour de ces questions et qu'une étude avait été faite par deux étudiantes dans le cadre de la Haute Ecole de travail social. Leurs travaux devraient être remis incessamment. Nous avons également pu constater la grande disponibilité de la Ville de Genève pour adapter l'accès aux places de jeux grâce à des revêtements de sol en matériaux facilement utilisables, qui favorisent un accès facile pour les personnes en chaise roulante, par exemple. En outre, nous avons constaté que des mesures extrêmement simples pouvaient être très efficaces.

Pour toutes ces raisons, les Verts accepteront cette motion, à laquelle ils avaient d'ailleurs apporté un petit amendement. Ils soutiendront donc cette motion amendée, compte tenu des éléments que je viens de vous apporter.

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le Parti démocrate-chrétien, nous notons là qu'il s'agit surtout d'un pas en avant vers l'accès des places de jeux qui favorise l'intégration des handicapés avec les autres enfants, le premier point étant de faciliter l'accès au terrain. Les enfants ont une capacité d'adaptation parfaitement reconnue et le fait de les rassembler dans un lieu commun a l'avantage de faciliter la socialisation des uns et des autres.

Le Parti démocrate-chrétien votera cette motion amendée et je vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de faire de même.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Simplement quelques mots pour dire que le groupe libéral acceptera également cette motion. Pour nous, il s'agit ce soir d'une question de principe, le principe de rendre accessibles les places de jeux aux enfants handicapés et, finalement, le principe de faire en sorte que nos enfants puissent jouer tous ensemble. Comme les autres groupes, nous nous rallions à cette motion.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux;
- de faciliter l'accès aux terrains de jeux en général.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien à l'orchestre Swiss Consort» (P-176 A)¹.

Rapport de Mme Catherine Gaillard-lungmann.

Sous la présidence de M. Pierre Maudet, la commission s'est réunie le 14.12.2006 et le 18.01.2007 pour traiter de cet objet. Les notes de séance ont été prises par Mme Laurence SCHMIDLIN.

Séance du 14.12.2006

Audition de M. Christophe DORSAZ, directeur artistique des Baroqueries

Note de la rapporteuse :

Rappelons qu'en 2005, M.DORSAZ avait convaincu les membres de la CARTS de la nécessité d'ajouter une ligne budgétaire en faveur des Baroqueries, alors même que le magistrat la lui refusait. C'est donc avec un certain scepticisme, néanmoins mêlé de curiosité, que les commissaires accueillirent une demande d'augmentation de cette subvention, par le biais d'une pétition cette fois. Ajoutons que M.DORSAZ ayant dans l'intervalle publiquement pris à parti M.MUGNY lors d'une représentation des Baroqueries, les commissaires dans leur majorité n'étaient pas véritablement très disposés-e-s à réitérer l'expérience.

M.DORSAZ débute sa présentation en rappelant que 1200 personnes ont signé cette pétition mais qu'il ne s'agissait pas d'entrer dans une logique de conflit. Simplement, la communication avec M.SKREBERS étant inexistante, il fallait soulever le problème et attirer l'attention du CM comme cela avait été fait il y a deux ans. Pourtant en 2005, M.DORSAZ avait souhaité faire un bilan du festival avec M.MUGNY afin d'obtenir une augmentation de sa subvention, mais il lui avait été répondu de s'adresser directement à la Commission des Arts, puisque c'était cette même commission qui avait déjà fait son bonheur une première fois.

Les commissaires présent-e-s manifestent leur étonnement devant cette façon de procéder prônée par le magistrat. La rapporteuse se demande s'il n'y a pas là une certaine rancune voire un certain mépris exprimé à l'encontre des décisions de cette commission lorsqu'elles ne sont pas conformes aux souhaits du Département ?

M.DORSAZ signale qu'il a considéré cette réponse comme une fin de non-recevoir. Il a alors imaginé cette pétition comme un moyen d'être reçu à nouveau par la CARTS, non seulement avec un bilan positif et un nouveau programme à présenter mais aussi avec un nouvel argument de poids. Et ces 1200 signatures sont un argument de poids.

M.DORSAZ attire l'attention des commissaires sur le fait que l'intérêt du public ne faiblit pas, que la qualité des spectacles augmente, et que les Flâneries musicales de Champéry sont un nouveau sponsor. Les concerts sont améliorés et le festival est vraiment interdisciplinaire, comme dans les siècles passés. La danse, les marionnettes sont impliquées. Quelques nouveautés sont venues s'ajouter à la programmation, spécialement ce qui concerne le multimédia, comme les enregistrements numériques, les retransmissions sur Léman Bleu. Les baroqueries se sont également appliquées à attirer de nouveaux publics, grâce notamment à la participation avec le DIP ou le Mouvement des Aînés. Désormais, des publics très différents se mélangent, du plus connaisseur au non-initié. L'engagement de quatre personnes grâce aux mesures cantonales a permis de dégager l'équivalent de deux salaires ce qui permet d'attirer des collaborateurs ayant de sérieuses compétences, le reste de l'équipe étant composé de bénévoles.

De plus M.DORSAZ insiste sur l'aspect genevois du festival. Il refuse de faire venir des parisiens par exemple, et cette volonté permet de rester en phase avec le tissu culturel local.

¹ Commission, 1306.

M.DORSAZ détaille ensuite les différentes subventions qui ont permis à son festival de se poursuivre en 2006 :

La Ville de Genève : 30'000

+ Aide à l'accès à la culture : 6'000

+ Colonne Morris : 630

+ 80% de rabais sur les prêts de praticables

L'Etat de Genève : 205'000 en salaire pour employer les 4 personnes de l'OCE

+ Subvention culturelle : 25'000

+ DIP Vivre ensemble 25'000

La Loterie Romande : 40'000

M.DORSAZ déplore en revanche que les privés rechignent de plus en plus à investir dans une manifestation que ne dure que trois semaines et pour laquelle par conséquent ils ne peuvent obtenir de places gratuites pour les clients et/ou leurs employé-e-s tout au long de l'année.

L'objectif de M.DORSAZ est d'obtenir plus de moyens pour ce projet innovant qui redonne vie aux Arts de la Scène du passé et leur permet de redevenir visibles et de rayonner au-delà de Genève.

M.DORSAZ a étudié différentes lignes budgétaires concernant les musiques anciennes. Par exemple, il lit qu'il existe un « Festival baroque de Genève », doté de 30'000 FCH ? Il a beau être de la partie, il ne voit pas du tout à quoi cela correspond ? L'ACMA organisait des concerts il y a deux ans de cela mais à sa connaissance ne fait plus rien aujourd'hui. Il s'étonne également de la ligne dévolue au Musée des instruments anciens. Cette subvention sert elle à organiser des concerts ? Parce que ces concerts attirent un public très restreint, une quinzaine de personnes au maximum.

Bien sûr M.DORSAZ sait que c'est le travail de la commission de se poser ces questions. Mais comme il sait également que les commissaires ne sauraient proposer une augmentation de budget sans trouver ailleurs la compensation, il souhaite attirer leur attention sur des points pour lui obscurs et leur faire ainsi gagner du temps. Il ajoute que les grandes institutions pourraient elles aussi faire l'objet d'un questionnement : elles coûtent si cher qu'elles empêchent l'émergence de nouvelles formes de création.

Questions des commissaires :

Q : Combien demandez-vous en plus ?

M.DORSAZ rappelle que le magistrat lui-même il y a trois ans avait articulé le chiffre de 300'000 pour un projet concernant les musiques anciennes. Un tel montant attirerait d'autres sponsors pour 200'000 supplémentaires. Avec 500'000 par an, en quelques années, le festival aurait une portée internationale.

Un ange passe....

Q : Oui mais raisonnablement, combien ?

M.DORSAZ répond que si la subvention passait de 30'000 à 100'000, cela permettrait de continuer sans rien changer, mais en payant correctement les artistes. Pour l'instant, les artistes engagées acceptent de baisser leurs cachets d'environ 40%. Il se souvient qu'une ancienne administratrice du Grand Théâtre avait admis que le GTG pourrait tourner de la même manière avec 25% de son budget en moins.

Q : Que représentent Les Flâneries de Champéry ?

M.DORSAZ explique que grâce à cette collaboration de 50'000, 15 personnes vont travailler trois semaines à la montagne et développent ainsi l'aspect artistique des Baroqueries. Seul l'aspect scénique reste à mettre au point à Genève.

Q : Allez-vous demander également à l'Etat une augmentation de votre subvention ?

M.DORSAZ souligne que l'Etat lui verse actuellement l'équivalent de 205'000, par l'intermédiaire des contrats OCE, et qu'il lui semblerait un peu malvenu de le solliciter plus. Sur le plan des subventions culturelles proprement dites, l'Etat ne verse jamais plus de 25'000 pour une manifestation culturelle. Discussion

Une commissaire se dit choquée des propos tenus à propos d'autres lignes budgétaires. Par exemple, au sujet des instruments anciens, les affirmations de M.DORSAZ sont fausses. Les concerts donnés dans ce cadre sont importants pour la conservation des instruments qui se détériorent s'ils ne sont pas utilisés. Quant au point de vue exprimé sur le Grand Théâtre, elle le trouve totalement déplacé. Elle souhaite faire à son tour une certaine critique de festival des Baroqueries. C'est un festival sympathique, certes, mais elle considère que d'un point de vue strictement musical, cela n'est pas vraiment professionnel. La forme l'emporte trop souvent sur le fond, les décors sont chargés mais les pièces de musique sont désuètes et poussiéreuses.

Un commissaire se demande si la commission ne pourrait pas obtenir quelques éclaircissements auprès de M. SKREBERS au sujet de la ligne « festival de musique baroque ». Il croyait qu'il s'agissait des Baroqueries et s'étonne de n'avoir jamais entendu parler d'un autre festival. Il ajoute que néanmoins, même si son attention a été attirée, ce n'est pas le travail de M.DORSAZ de savoir comment dépenser l'argent des Affaires Culturelles.

Un commissaire prend la défense du pétitionnaire. M.DORSAZ est un passionné, il est bénévole et s'engage pour son festival. C'est un virtuose, il est considéré comme un espoir de la direction d'orchestre. Il est nécessaire d'encourager à la fois l'homme mais aussi une production locale.

Une commissaire s'inquiète du fait que les artistes sont ici moins payés qu'ailleurs. Ne pourrait-on pas associer d'autres communes à ce projet, par le biais de la conférence culturelle par exemple ?

Un commissaire estime que la délation à laquelle M.DORSAZ s'est livrée est certes condamnable. Mais la CARTS a le devoir de vérifier la véracité de ces informations. D'un autre côté, il souhaite revenir sur les critiques exprimées à l'encontre des Baroqueries. Si du point de vue des connaisseurs, la qualité n'est pas extrême, il ne faut pas négliger le fait que ce festival attire le grand public et que nous ne sommes pas là dans une idée élitiste de la culture. Ce travail de vulgarisation peut mériter d'être soutenu plus qu'il ne l'est actuellement.

Une commissaire abonde dans ce sens. Ce festival est populaire. Il permet à des oreilles inexpérimentées de se familiariser avec non seulement la musique baroque, mais également avec l'ambiance presque historique que les Baroqueries lui associe en présentant d'autres arts de la scène. Elle considère qu'une recherche doit être entreprise pour savoir à quoi correspondent réellement les lignes budgétaires évoquées. Si l'on s'apercevait que l'une ou l'autre de ces lignes ne représentait plus rien, elle serait favorable à une redistribution en faveur du Swiss Consort.

SÉANCE DU 8 MAI 2007 (soir)
Pétition: soutien à l'orchestre Swiss Consort

7155

4

Un commissaire se souvient qu'un travail de vérification avait été entrepris de manière systématique par M. LESCAZE en son temps et que cela avait permis de supprimer quelques lignes désuètes ou injustifiées. La CARTS devrait peut-être faire de même.

Un commissaire souligne que les Baroqueries vivent essentiellement grâce au bénévolat de quelques passionnés, et qu'il pourrait être pertinent de faire un geste symbolique en offrant 20'000 supplémentaires.

Le président fera part au DAC des éclaircissements souhaités par les uns et les autres. Les commissaires pourront alors décider de la réponse à apporter à cette pétition lors de la prochaine séance.

Séance du 18.01.2007

Le président précise d'emblée que deux possibilités s'offrent aux commissaires : la décision de renvoyer la pétition au CA ce qui signifierait que nous soutenons la demande d'augmentation de la subvention, soit le classement de cette pétition.

Les groupes Libéral, ADG S/I, Verts, PS se prononcent en faveur du classement, assorti de quelques précisions :

- cela ne signifie pas que les commissaires souhaitent baisser la subvention déjà attribuée
- le soutien de la Ville est une aide pour motiver d'autres subventionneurs potentiels
- M.DORSAZ doit soigner ses relations avec le DAC et s'adresser de préférence directement à lui.

VOTE : Le classement est accepté par 11 voix pour (2 L, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 3 S, 1 R, 2 Ve).

Document fourni par le DAC :

Liste des soutiens réguliers attribués en faveur de la musique ancienne:

- 50'000 francs à Cantatio (ensemble vocal et instrumental John Duxbury)
 - 30'000 francs aux Concerts spirituels (Hadrien Jourdan)
 - 30'000 francs au Centre de Musique Ancienne (Christine Gabriel, organisation de concerts à l'enseigne "Luths et Théorbes")
 - 25'000 francs aux Concerts de la Cathédrale
 - 20'000 francs à la Ménestrandie (Jacques Deferne)
 - 15'000 francs aux Concerts de Saint-Germain (Michel Kiener, saison d'été)
 - 30'000 francs pour le festival de musique baroque (Christophe Dorsaz, Swiss Consort, Temple de la Fusterie)
- Total: 200'000 francs

A quoi s'ajoutent les soutiens ponctuels accordés sur les fonds généraux: par exemple, 42'000 francs par an à l'ensemble Gli Angeli (Stephan Mac Leod) ou divers appuis à des groupes vocaux et instrumentaux professionnels ou semi-professionnels.

Enfin, la Ville engage à l'occasion des producteurs de musique ancienne dans ses programmations: Cantatio, Gabriel Garrido, Ensemble 415 Chiara Bianchini, etc..

LES BAROQUERIES 2006

BILAN DU FESTIVAL

PRODUITS	408'834.00
Suventions et dons	292'232.00
Ville Genève - subvention annuelle	30'000.00
Ville Genève - Accès à la culture	6'102.00
Ville Genève - subvention nature Colone Morris	630.00
Etat Genève - DIP - subvention extraordinaire	25'000.00
Etat Genève - DIP - résidence 2006	20'000.00
Etat Genève - DSE - OCE - soutien en nature	162'500.00
Loterie Romande	40'000.00
SIG - Fonds Mécénat	5'000.00
Fondation Wilsdorf	0.00
Don privé	3'000.00
Vente billets	58'622.00
Abonnements	4'325.00
Spectacle 1 - Mozart	17'097.00
Spectacle 2 - Bach	18'088.00
Spectacle 3 - Haendel	19'112.00
Vente programmes, disques et affiches	2'980.00
Coproduction Flâneries Champéry 2006	55'000.00
CHARGES	411'786.90
Salaires	316'503.90
Cachets spectacle 1 - Mozart	22'250.00
Cachets spectacle 2 - Bach	21'850.00
Cachets spectacle 3 - Haendel	18'800.00
Cachets préparation spectacles 1,2,3 - Champéry	55'000.00
OCE - salaires administratifs	162'500.00
Honoraires techniques	28'570.90
Frais de déplacements artistes	4'548.00
Frais de repas artistes	2'985.00
Publicité	25'024.30
Médias (Léman Bleu TV, Poste)	7'575.00
Supports papier (dépliants, affiches, programmes)	17'449.30
Frais Généraux	70'258.70
Location lieux de spectacles	10'100.00
Location lumières	6'613.15
Location tente	3'228.00
Frais décors et costumes	9'050.00
Location Instruments	1'150.00
Location bureaux	8'345.30
Leasing imprimante-copieur	2'800.00
Frais de Résidence 2006	17'000.00
Site Internet et matériel informatique	8'329.00
Frais d'envois postaux	2'444.15
Frais de bureau	1'199.10
BILAN FINAL	-2'952.90

16.28.C6.C6



Rue de Bâle 28 - 1201 Genève - Tél. +4122732 37 42 - e-mail: cdorsaz@baroqueries.ch

Exp. Finistat Les Baroqueries Rue de Bâle 28 - 1201 - CH - GENEVE

Commission des pétitions
Monsieur François Sottas, Président
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 23 juin 2006

Monsieur le président,

Depuis 2002 existe à Genève un nouveau festival consacré aux arts de la scène baroque, le *festival Les Baroqueries du Swiss Consort*. Celui-ci se déroule, depuis son origine, au mois de novembre dans le cadre historique du temple de la Fusterie. Il fêtera son V^{ème} anniversaire à l'automne prochain.

Cette manifestation rencontre chaque année d'avantage de succès auprès du public et connaît depuis 2 ans un taux de fréquentation qui se situe entre 85 et 100% pour une salle de 400 à 450 places. De plus, notre festival peut se prévaloir d'un autofinancement qui se situe autour de 50%.

Depuis 2004, le Swiss Consort bénéficie d'une ligne au budget de la Ville de Genève à hauteur de Fr. 30'000.-, introduite par un vote à l'unanimité du Conseil municipal. Ce soutien, bienvenu mais relativement modeste compte tenu d'un budget qui avoisine les Fr. 500'000.-, ne nous permet pas nous projeter dans l'avenir avec un minimum de sérénité. Pour information, l'Etat participe, en cumulant la subvention de la résidence, la subvention annuelle et les contrats ETC de l'Office cantonal de l'emploi, pour un montant supérieur à Fr. 250'000.-.

Nous ressentons une injustice, et le public avec nous, quant au niveau du soutien de la Ville de Genève dans sa participation financière à nos activités. Lors des deux dernières éditions du festival, le public a tenu à manifester son attachement pour le festival en signant la lettre de soutien que nous déposons aujourd'hui.

Ainsi, pour les raisons citées plus haut, nous sollicitons une audition auprès de votre commission, et, en vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez porter à notre requête, vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos salutations respectueuses.

Christophe Dorsaz, directeur du festival

Mouvement de soutien

Considérant que, depuis dix ans, l'Orchestre Baroque *Swiss Consort* mène une activité artistique et pédagogique régulière et de qualité au sein de la Cité (en particulier, depuis 2002, le festival des *Baroqueries*), nous adressons aux Autorités de la Ville et de l'État de Genève notre souhait que les activités proposées par cet ensemble bénéficient de leur part d'un soutien financier accru.

N°	Nom	Prénom	Adresse	N° postal	Localité	Signature
----	-----	--------	---------	-----------	----------	-----------

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse (AdG/SI). En tant que rapporteuse, j'interviendrai surtout sur un fait que j'aimerais signaler. D'ailleurs, je regrette que M. le magistrat Patrice Mugny ne soit pas présent ce soir, mais je sais que cela lui sera rapporté. Je m'étonne simplement, en tant que rapporteuse, d'une déclaration – comme vous pouvez le lire dans ce rapport – de la personne auditionnée, M. Dorsaz, au sujet des Baroqueries. Ce n'est pas la première fois que cela se produit à la commission des arts et de la culture et c'est la raison pour laquelle je tiens particulièrement à attirer l'attention du magistrat et de ses services.

Une fois de plus, nous voyons des gens qui viennent trouver la commission des arts et de la culture en disant: «C'est le magistrat qui nous envoie vers vous. Il nous a dit qu'il ne voulait pas nous écouter et que, de toute façon, puisque c'est comme cela et qu'on nous contredit sur des projets, les gens n'avaient qu'à s'adresser directement à la commission des arts et de la culture.»

Nous n'avons rien dit les premières fois, mais cela s'est reproduit à plusieurs reprises et, en tant que rapporteuse, je tenais à le signaler à ce Conseil municipal ainsi qu'au département des affaires culturelles. Je trouve ces manières un petit peu légères, c'est le moins qu'on puisse dire... Je pense que le magistrat peut prendre ses responsabilités; la commission des arts et de la culture en a d'autres, qu'elle s'efforce d'ailleurs d'assumer.

Nous avons le droit – c'est même notre devoir – d'avoir notre avis sur des projets culturels. Nous ne nous gênons pas pour l'exprimer ni, parfois, pour prendre des routes qui ne sont pas suivies par le département des affaires culturelles. Ce fut le cas pour les Baroqueries, puisque M. Mugny, pour des raisons qui lui sont propres et auxquelles je n'ai rien à dire, ne voulait pas subventionner ce festival.

C'est vrai, la commission des arts et de la culture avait trouvé ce festival intéressant et – surtout – dynamique, avec un jeune chef d'orchestre et brillant musicien qu'il nous avait semblé pertinent d'encourager. Il s'agit d'un festival éminemment populaire, même s'il est maladroit, d'après certains experts en musique dont je ne fais pas partie. Pour ces raisons, nous avons décidé de donner une subvention et d'inscrire les Baroqueries dans une ligne budgétaire.

Il nous a semblé que cette deuxième intervention et ce refus du magistrat d'entendre M. Dorsaz participaient d'une mauvaise humeur à l'égard des Baroqueries. Mais cela le regarde vu que, apparemment, ses relations avec M. Mugny sont pour le moins compliquées, même si on ne peut pas en attribuer la responsabilité au seul magistrat, j'en suis persuadée. Toutefois, ce n'est pas une raison pour envoyer auprès de la commission des arts et de la culture, dans ce même geste de mauvaise humeur, toutes les personnes qu'il ne juge pas dignes d'être entendues par ses services.

J'interviendrai peut-être une nouvelle fois au cours du débat sur ce rapport P-176 A, mais, pour l'instant, je m'en tiens là.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il conviendra d'apporter un correctif dans votre rapport, le nom de M. Dorsaz s'orthographe avec un z. (*Corrigé au Mémorial.*)

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au Parti démocrate-chrétien, nous avons éprouvé un certain malaise à la lecture de ce rapport. D'abord à cause de sa forme, car la note préliminaire oriente le lecteur en défaveur de M. Dorsaz et des pétitionnaires. Nous avons remarqué aussi qu'il eût été utile de rappeler l'objet de la pétition, qui ne figure pas dans le rapport. (*Ajoutée au Mémorial.*) Nous avons droit à des interventions de l'auteure que nous ne trouvons pas normales dans un rapport. Enfin, le vote des personnes qui se sont abstenues ou qui ont refusé le classement n'est pas mentionné.

Que diable, nous ne sommes pas dans un régime totalitaire! Nous aurions souhaité un peu plus de respect envers les pétitionnaires et le jeune chef d'orchestre qui, nous le savons, parle avec toute sa passion et toute la révolte qui peut l'animer. J'ai eu pour ma part le sentiment de ne pas avoir participé à cette séance – en tout cas, ce n'était pas la même séance... – alors que j'étais bien à la commission des arts et de la culture ce jour-là.

J'aimerais dire que les Baroqueries intéressent un nombreux public, non seulement à Genève, mais également hors du canton. Vous savez que les Flâneries de Champéry sont très fréquentées. Elles constituent un spectacle musical et scénique de qualité et elles offrent une opportunité de se produire non seulement à des artistes, mais également à des chômeurs. Je pense que nous devons être sensibles à cet aspect.

M. Dorsaz a peut-être mécontenté la commission parce qu'il s'est hasardé à comparer sa subvention à celle d'autres orchestres, ce qui a un peu agacé les commissaires. A mon avis, ce n'est pas une raison pour le condamner et je déplore en tout cas le classement de cette pétition, qui devrait être renvoyée au Conseil administratif.

Pour ma part, je reste convaincu que nous devons soutenir Swiss Consort et ce jeune directeur, et je propose que vous renvoyiez cette pétition au Conseil administratif et que vous ne suiviez pas la demande de classement faite par la commission. J'ajoute que, au niveau du Parti démocrate-chrétien, nous nous sommes accordé la liberté de vote sur cet objet.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour nous, les libéraux, j'avoue que, tout comme le préopinant démocrate-chrétien, nous avons été un peu surpris par la forme du rapport. D'abord, l'orthographe de M. Dorsaz, cela a été relevé. Dans ma vie, je n'ai pas très souvent vu ce nom avec un *t*... D'autre part, nous avons été étonnés par rapport aux interventions des commissaires: leur appartenance politique n'est pas spécifiée. Il est quand même plus facile de discuter d'un objet au sein d'un groupe lorsque nous avons des précisions à cet égard.

Je ne sais pas si c'est l'habitude, dans notre Conseil municipal, d'omettre de telles précisions, mais elles me paraissent vraiment utiles pour le débat politique. Les seules précisions concernent des interventions de la rapporteuse en italique. Alors là, nous avons une indication précise... Mais nous aurions aimé, dans ce rapport, quelque chose d'un tout petit peu plus précis et plus sérieux politiquement.

Pour le fond, nous serons d'accord avec le classement. Pour la forme, j'aimerais rappeler que, pour moins d'imprécisions, il est arrivé, dans ce plénum, que l'on renvoie un rapport à son expéditeur – un jeune conseiller municipal aujourd'hui nouveau conseiller administratif... C'est ce que nous voulions proposer, avant même que de décider de la suite de son traitement.

Le président. Madame Kraft-Babel, vous demandez formellement le renvoi du rapport à son auteure? (*M^{me} Kraft-Babel acquiesce.*) Bien, j'en prends note, ce sera voté.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse (AdG/SI). Les reproches adressés à ce rapport ne m'étonnent pas vraiment, mais je voudrais préciser deux choses. Premièrement, Monsieur Lathion, vous dites que vous auriez aimé voir figurer tous les votes, mais tous les votes y sont! Le classement de la pétition a été accepté par 11 voix. Il n'y a eu ni abstentions ni oppositions. Ensuite, quant à savoir s'il faut, Madame Kraft-Babel – vous transmettez, Monsieur le président – préciser les partis politiques des intervenants, absolument rien ne nous y oblige. D'ailleurs, beaucoup de rapports ne les mentionnent pas.

Deuxièmement, ce qui vous déplaît dans le ton de ce rapport, c'est qu'il ne s'agit pas d'un copier-coller des notes de séances, mais des impressions de la rapporteuse. Quant à moi, Madame Kraft-Babel, lorsque je lis des rapports, j'aime voir l'expression d'un point de vue. Alors, voilà, c'est un point de vue... Mais je ne crois pas que l'on puisse affirmer, comme vous tentez de le faire, que ce rapport est injuste et non conforme à la réalité, parce que, en fait, bien plus que des notes de séances, il s'agit de ce qui s'est réellement passé en commission et que je ne tenais pas à laisser sous silence.

Je ne crois pas – c'est là votre version – qu'il y ait une conclusion toute trouvée. Je peux le dire et le redire encore, je ne pense pas, et c'est pareil pour mon groupe, que nous ayons un avis tout à fait déterminé sur Swiss Consort ou les Baroqueries. Ce qui nous semble un tout petit peu difficile à accepter, ce sont les mauvaises relations entre M. Dorsaz – et non pas Dorsat – et le département des affaires culturelles. Pour le coup, nous n'y sommes pour rien, ni la commission ni aucun parti politique. A l'évidence, c'est visiblement mal emmanché et la commission ne peut rien faire d'autre que d'écouter les pétitionnaires se plaindre d'une certaine politique.

Maintenant, pouvons-nous décevant, dans ce Conseil municipal, aller plus avant et décider de subventions pour le Swiss Consort? Nous étions justement dans cette impossibilité-là. A l'unanimité des membres présents de la commission, il nous était impossible de dire que nous mettrions plus d'argent pour le Swiss Consort, impossible non plus, dans l'autre sens, de dire que nous n'aimions pas le Swiss Consort.

Nous ne pouvons qu'admirer la prestation du Swiss Consort et des Baroqueries, et leur côté populaire. Le rapport souligne d'ailleurs la grande vivacité du public. M. Dorsaz a réussi ce que peu de concerts classiques parviennent à faire aujourd'hui. Il attire à l'intérieur du temple de la Fusterie un public constamment renouvelé chaque mois de décembre. C'est là un point extrêmement positif, en tout cas à notre sens.

Il est vrai que des collégiens, des lycéens, des enfants viennent voir les Baroqueries. Pas seulement pour la musique, mais certainement aussi pour tout ce que ce festival montre en plus, comme cela se produisait au temps où la musique baroque était vivante et populaire: des marionnettes, des arts de la scène, des costumes. Par conséquent, cet engouement populaire ne peut que nous le rendre sympathique, et j'ai bien tenu à le montrer dans mon rapport. Ce festival est éminemment sympathique et son travail est bien sûr approuvé par l'ensemble de la commission.

Maintenant, fallait-il, comme le demandait M. Dorsaz, accorder des crédits supplémentaires aux Baroqueries? Une fois encore, j'aimerais que le magistrat prenne ses responsabilités. Ce n'est pas à nous de le faire à sa place, et il me semble que ce serait totalement extraordinaire si cette commission décidait tout à coup de financer les Baroqueries, alors que ni le magistrat ni le département des affaires culturelles ne le souhaitent.

A M. Dorsaz donc de continuer à convaincre et peut-être au magistrat de s'interroger sur le bien-fondé d'un tel festival, plus peut-être que sur le bien-fondé de manifestations qui auront moins de succès, mais que l'on dit plus élitistes! Je n'ai pas d'a priori, mais ces manifestations peut-être plus élitistes ont

tout à fait leur place, parce que, comme vous le releviez en commission, Madame Kraft-Babel, les instruments anciens ont besoin d'être utilisés.

Une telle soirée attire peut-être 20 personnes, mais ce Musée des instruments anciens permet de conserver des instruments dans de bonnes conditions. Ce n'est pas le public des Baroqueries, mais c'est tout de même nécessaire et il n'est pas juste de supprimer certaines manifestations de l'ordre de l'instrument ancien ou des musiques anciennes au profit des Baroqueries, qui sont populaires.

Pour ces raisons, la commission des arts et de la culture a été dans l'impossibilité d'entrer en matière sur la demande de M. Dorsaz, et le vote final le relève, Monsieur Lathion. D'ailleurs, dès le départ, M. Dorsaz lui-même nous a dit: «Je viens vous voir parce que le magistrat ne veut pas me voir. Au moins, nous parlerons des Baroqueries et il me recevra peut-être la prochaine fois...»

De ce point de vue là, nous avons bien entendu M. Dorsaz et je crois que les partis politiques ici présents ne peuvent qu'inciter M. Mugny à recevoir encore M. Dorsaz et à trouver avec lui et les Baroqueries un terrain d'entente. Ce festival de Swiss Consort est de toute façon éminemment connu, apprécié et respecté parmi la population genevoise.

M^{me} Annina Pfund (S). Je serai extrêmement brève, car le groupe socialiste est entièrement d'accord avec les propos de ma préopinante M^{me} Gaillard-Iungmann. Il faut aussi relever que M. Dorsaz n'était pas très tendre avec les autres bénéficiaires de subventions pour la musique ancienne. Il a même commencé à douter de la qualité de leur travail et je pense qu'une commission n'a pas à dire si oui ou non ce que fait un bénéficiaire est bon. Ce n'est pas non plus au bénéficiaire d'une subvention de décider si les autres personnes font un bon travail ou non.

Nous regrettons un peu que la pétition ne figure pas dans le rapport P-176 A, comme cela se fait normalement. Personnellement, je trouve le rapport intéressant. Nous soutiendrons pour notre part le classement, parce qu'il n'est pas possible d'augmenter cette subvention, comme demandé à un moment donné, jusqu'à 100 000 francs ou 500 000 francs. Nous n'avons pas les moyens en Ville de Genève pour le faire et je pense que le reste a déjà été dit par des préopinants.

M. André Kaplan (L). J'avais une remarque de pure forme, Monsieur le président, mais M^{me} Pfund vient de la faire à ma place. Je regrette personnellement que le texte de la pétition ne figure même pas dans ce rapport. Je crois que l'objectif d'un rapport est de permettre à tous ceux qui ne siègent pas à la com-

mission de comprendre de quoi il s'agit. Or, sans le texte de la pétition, j'avoue que j'ai beaucoup de peine à suivre la raison pour laquelle la commission en question s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter cet objet et je pense qu'à l'avenir, si la rapporteuse souhaite que nous puissions comprendre ses rapports, elle devrait, conformément à la règle que nous appliquons toutes et tous, inclure en tête de son rapport le texte de la pétition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis très étonné d'entendre les propos de M^{me} Gaillard-Iungmann, surtout lorsqu'elle prétend avoir voulu rendre ce jeune directeur d'orchestre sympathique dans son rapport. Enfin, vous avez tous lu la note préliminaire: «M. Dorsaz avait convaincu les membres de la commission des arts et de la culture de la nécessité d'ajouter une ligne budgétaire en faveur des Baroqueries, alors même que le magistrat la lui refusait. C'est donc avec un certain scepticisme, néanmoins mâtiné de curiosité, que les commissaires accueillaienent une demande d'augmentation de cette subvention...» Le ton est donné, au départ du rapport! Ce n'est pas très honnête d'écrire cela, c'est orienter tout ce Conseil municipal.

Pour ma part, je veux bien que les rapporteurs aient le droit de donner leur avis, mais lorsque vous l'inscrivez au niveau formel, au niveau stylistique, vous savez très bien que vous allez orienter toute la lecture du rapport. Je trouve que les conclusions du rapporteur peuvent très bien arriver en fin de rapport, mais instiller le doute d'une telle manière chez les lecteurs n'est pas honnête. Si vous voulez aller dans le sens des souhaits de M^{me} Gaillard-Iungmann, c'est-à-dire le renvoi de la question au magistrat, eh bien, renvoyez ce rapport au Conseil administratif!

M. Marc Dalphin (Ve). Même si ce rapport n'est pas vraiment parfait, il traduit néanmoins la stupéfaction des membres de la commission lorsque l'initiateur de la pétition nous annonce qu'il veut une grosse augmentation de son budget du festival annuel... Nous sommes d'avis qu'il faut actuellement introduire dans tout projet, quel qu'il soit, l'effet appelé la «décroissance utile», c'est-à-dire: il faut faire mieux avec ce qu'on a déjà.

Mesdames et Messieurs, notre groupe vous invite à classer cette pétition et à accepter ce rapport.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je n'ose pas imaginer ce que nous aurions entendu

si l'une ou l'autre d'entre nous, de l'Entente et de la droite de ce plénum, avait rendu un rapport sous cette forme... Je crois qu'il faut simplement être un petit peu sérieux, c'est un document officiel, c'est la base des décisions de la collectivité Ville de Genève.

Je veux dire que le texte de la pétition ne figure pas au rapport, que l'orthographe du nom du directeur est incorrecte, que les seules précisions politiques que nous avons se limitent aux avis en italique de la rapporteuse. Ce n'est pas si grave, Madame Gaillard-Iungmann, mais j'espère que vous accepterez de nous le refaire. Ainsi, nous disposerons, dans nos documents, en tant que Ville de Genève, d'un rapport que nous pourrons traiter sérieusement.

Nous maintenons notre position, qui consiste à ne pas traiter cet objet tant que ce rapport n'aura pas été correctement rendu, s'il vous plaît!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'entends bien que la forme de ce rapport est discutable. Je comprends bien que certains veuillent le renvoyer en commission ou à son auteure, mais est-ce à dire – je vous demande, Monsieur le président, de transmettre ma question au groupe libéral, notamment – que si la forme était correcte, le groupe libéral serait prêt à allouer 70 000 francs, voire plusieurs centaines de milliers de francs à M. Dorsaz?

Si tel est le cas, la forme n'importe plus, il s'agit bien du fond. Alors, votez-le ce soir et on n'en parle plus!

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M^{me} Marlène Dupraz, ancienne députée. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse (AdG/SI). Je vais être brève. Je suis quand même frappée de voir que, sur les bancs d'en face, deux membres de la commission des arts et de la culture passent plus de temps à parler des formes du rapport que du fond des Baroqueries. Par conséquent, il me semble que vous n'avez tout à coup plus grand-chose à dire sur la question... Vous étiez effectivement plus loquaces en commission.

Je m'aperçois avec stupeur que, subitement, vous me semblez favorables aux Baroqueries, mais ce n'est pas l'idée que je m'étais faite en commission. Il me semble donc que les ambiguïtés ne sont pas forcément du côté que vous dénoncez.

Deuxième débat

Le président. Il a été demandé le renvoi de ce rapport P-176 A à son auteur. Je passe au vote.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à son auteure est refusé à la majorité (3 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous passons aux réponses du Conseil administratif aux motions et questions du Conseil municipal. En préliminaire, je vous annonce, avant de passer la parole à M. Deshusses, à M^{me} Perler-Isaaz et à M^{me} Rys, qui l'ont demandée lors de la réunion du bureau et des chefs et cheffes de groupe, que nous ne donnerons lecture que du numéro et du titre de l'objet à l'ordre du jour. Vous avez pu le constater, nous avons plus d'une centaine de réponses, et le bureau et les chefs et cheffes de groupe ont décidé de cette procédure, qui allégera mes cordes vocales... Je vous remercie d'avance d'être attentifs.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous allons peut-être vivre – je dis bien peut-être, et j'y reviendrai tout à l'heure – un moment historique, puisque nous aborderons pas moins de 139 réponses du Conseil administratif au travail de notre assemblée délibérative. J'aimerais préciser en préliminaire qu'il s'agit d'un travail énorme, d'une qualité souvent satisfaisante, voire vraiment remarquable. En effet, certaines questions et motions déposées anticipaient largement les événements, mais les différents Conseils administratifs successifs – ces réponses concernent cinq législatures! – n'ont pas daigné y répondre.

Mesdames et Messieurs, une rapide analyse de l'ensemble des réponses du Conseil administratif montre que si treize d'entre elles se rapportent à la dernière année, c'est-à-dire 2006, soit un peu moins de 10%, 30% concernent les cinq dernières années, plus de 40% les neuf dernières années et encore 25% les quatorze dernières années; parmi les 8 à 9% restants, certaines réponses ont plus de dix-huit ans!

Mesdames et Messieurs, on peut sourire, mais je trouve que c'est une atteinte grave à notre démocratie. Par là, ce sont des dizaines et des dizaines de conseillères et conseillers municipaux qui ont été bafoués. J'estime qu'un travail d'une

population milicienne – nous sommes une population d'élus miliciens – a été quelque part ridiculisé.

J'ai une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont siégé avant nous ici et à qui il n'a pas été répondu. Il en est même, Mesdames et Messieurs, qui ne sont plus là pour nous entendre. Les plus anciens objets – dix-huit ans – datent de 1989, quand le mur de Berlin est tombé... Je vous invite à reprendre les photos de Berlin en 1989 et à y aller maintenant. Il s'en est passé des choses!

Chez nous, on n'a pas trouvé le temps de répondre à de simples questions, on a pensé ensuite qu'il était inutile d'y répondre, parce que les choses avaient été faites. On s'est moqué d'élus et d'élues du peuple. J'espère que ceux qui ont élu le nouveau Conseil municipal nous entendent ce soir et qu'ils se rendent compte de quelle manière des élus du peuple peuvent être traités durant des décennies.

Mesdames et Messieurs, il m'appartient aussi, ce soir, de dire que le groupe socialiste, à l'image de la plupart des autres groupes, s'est opposé, dans une discussion avec le bureau du Conseil municipal, à ce que ces points soient simplement liquidés sans passer par le plénum. Le bureau pensait que, les réponses étant pour la plupart obsolètes, il n'était pas nécessaire que de venir les traiter ici.

Il nous apparaît au contraire qu'il est absolument nécessaire d'être transparents et de montrer que les mauvaises manières de ces dernières années ne doivent pas se répéter, ni devenir une facilité récurrente, à savoir, lorsqu'une question gêne, on n'y répond pas, on attend un certain temps, puis, finalement, une sorte d'amnistie générale fait que les questions passent à la poubelle, car il s'agit bien de cela... Aussi avons-nous décidé de venir en discuter ce soir. Nous avons promis au président que nous ne parlerions pas de tous les points systématiquement. Encore qu'il faudrait parfois le faire...

Nous avons décidé tout cela et nous avons espéré, Mesdames et Messieurs, que l'entièreté de ce Conseil administratif serait là pour nous répondre ce soir. Alors, je salue la présence de M. Muller... (*Applaudissements.*) ...mais je regrette l'absence des autres magistrats et la question que je me pose – et que je vous pose, Mesdames et Messieurs – est la suivante: est-il vraiment possible d'aborder ces 139 réponses, qui concernent l'ensemble des dicastères, avec un seul représentant du Conseil administratif?

Je me demande aussi – et je demande à M. Muller – s'il est à même de répondre à toutes nos questions par rapport à cet immense travail si longtemps bafoué. Si ce n'est pas le cas, je vous propose ce soir d'en arrêter là avec nos débats et de demander la présence, demain, de l'entièreté du Conseil administratif pour répondre clairement à d'éventuelles questions de notre part. Sinon, une fois de plus, l'arrogance et le mépris auront eu raison du travail de notre Conseil municipal.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je devais dire en priorité. Mais j'aimerais quand même rendre hommage à ce Conseil administratif sortant, parce qu'il est le premier depuis cinq législatures à s'être attelé à vider les tiroirs et à bien vouloir répondre au Conseil municipal. Je tiens à saluer ce travail accompli et à saluer les différents services qui sont revenus sur des dossiers parfois vieux de dix-huit ans, je l'ai dit tout à l'heure. Il n'empêche qu'il conviendrait, par souci d'hommage à tous ceux et toutes celles qui ont siégé ici, que nous soyons tous présents pour liquider valablement ces 139 points, qui resteront une tache noire dans l'histoire de cette assemblée délibérative. (*Applaudissements.*)

Le président. Vous avez interpellé M. Muller, mais, avant de lui passer la parole, je tiens à remercier le Conseil administratif de s'être saisi, à la fin de cette législature, de toutes ces motions et questions restées sans réponse depuis de nombreuses années. Mesdames et Messieurs, c'est là le fruit d'un travail conjoint de votre président et du directeur général de l'administration municipale. Lorsque nous nous sommes rendu compte que tous ces objets étaient restés en suspens, nous avons ouvert les armoires...

Voilà pourquoi, ce soir, vous avez ces très nombreuses réponses. Il nous paraissait sain et opportun de se livrer à ce travail, pour que la législature suivante ne se retrouve pas avec autant d'objets en suspens. Je le sais, ce travail est un peu douloureux, il n'est pas forcément normal, mais il convenait d'assainir la situation afin de permettre à la prochaine législature de démarrer sur des bases nouvelles et solides. A cet égard, je tiens encore une fois à remercier le directeur général de l'administration municipale et les magistrats qui se sont livrés à cet exercice pour la fin de cette législature.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est vrai que, grâce au bureau du Conseil municipal et en particulier à son président, qui a décidé de faire les nettoyages de printemps, comme on le dit familièrement, nous arrivons avec un certain nombre de réponses – 139, semble-t-il – à des objets qui datent parfois de plus d'une décennie. Je pense que vous avez pris une très bonne initiative et je suis content que les départements aient fait le nécessaire.

Il est vrai aussi, Monsieur Deshusses, et vous avez raison de le soulever, que ce travail représente une somme considérable d'heures passées à exhumers ces vieilles motions, ces questions écrites, ces interpellations et à y répondre. Les fonctionnaires ont fourni là un gros labeur. Encore une fois, merci de cette initiative! En fin de législature et avant d'ouvrir la prochaine, je trouve tout à fait utile et profitable d'avoir fait en quelque sorte table rase de ces vieilleries qui nous ont

encombrés ces dernières années. Je salue au passage les nouveaux élus et je leur souhaite bonne chance! Je le dirai encore lundi à la séance d'au revoir de cette législature.

Si je suis tout seul ce soir sur le banc du Conseil administratif, c'est un peu dû au hasard. Le mois de mai – ce joli mois de mai – fait que tout le monde est très occupé. J'avais décidé d'être là ce soir – et c'est tant mieux – pour répondre à vos questions. Plus précisément, Monsieur Deshusses, Monsieur le président de la commission des finances, je suis en mesure de répondre aux questions qui concernent directement mon département, mais il est clair que cela me sera plus difficile pour les autres départements. Je n'ai probablement pas une connaissance universelle des dossiers de mes collègues du Conseil administratif, mais plutôt une connaissance partielle. Voilà pour répondre à votre questionnement.

Maintenant, le choix de la suite des opérations dépend du Conseil municipal. C'est à vous de savoir ce que vous voulez faire, si vous voulez reporter ces réponses à demain et, somme toute, convoquer l'entier du Conseil administratif à la première séance. Dans ce cas, je peux faire le messenger et transmettre votre demande demain matin à la séance du Conseil administratif, en disant à mes collègues: «Soyons tous présents au Conseil municipal pour traiter ces 139 réponses!»

Le président. Effectivement, comme je vous l'ai annoncé en début de soirée, étaient excusés ce soir M. Patrice Mugny ainsi que M. Manuel Tornare.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je crois qu'il vaut la peine, ce soir, de s'arrêter quelques instants sur l'exercice auquel nous sommes en train de nous livrer. Faut-il être heureux d'avoir enfin sous les yeux ces 140 réponses? Ou, au contraire, faut-il être consternés qu'il ait fallu attendre si longtemps, qu'il ait fallu une longue discussion en séance du bureau avec les cheffes et chefs de groupe pour que, enfin, le Conseil administratif actuel s'occupe de répondre à des objets qui n'étaient pas même de son ressort?

Au sein du groupe démocrate-chrétien, la consternation l'emporte à plusieurs titres. Tout d'abord, comme l'a rappelé M. Deshusses, lors de cette séance du bureau avec les cheffes et chefs de groupe, nous avons failli frôler la catastrophe, puisque nous avons été saisis d'une première proposition de faire tout simplement table rase du passé. Mais nous avons en quelque sorte réussi à sauver les meubles. En effet, les cheffes et chefs de groupe, dans leur quasi-unanimité, ont demandé à avoir le plus rapidement possible des réponses du Conseil administratif, fussent-elles succinctes, de quelques lignes, quitte à lire que l'objet était simplement devenu obsolète.

Mais qu'est-ce que cela nous dit au fond du fonctionnement de cette institution-ci, pour laquelle un certain nombre d'entre nous se sont battus, il y a quatre semaines, pour avoir le plaisir de revenir y siéger et discuter? Qu'est-ce que cela nous dit du prix que nous attachons à la démocratie? Comment, en effet, considérer et comprendre le fait qu'il peut se passer plus de dix ans avant qu'un exécutif fasse son travail et réponde à des motions, des interpellations, des questions?

Je vous invite, chers collègues, à être très attentifs à cette problématique, car si nous ne sommes pas prêts à réfléchir, les uns et les autres – et, en tout cas dans notre Canton et dans notre Ville, ce n'est pas une question de clivages politiques, me semble-t-il – à la signification de la démocratie et comment nous entendons la faire fonctionner, il y a vraiment quelque chose de pourri dans ce royaume, si vous me permettez de paraphraser Hamlet.

Il me semble donc primordial, ce soir, Monsieur le président, que tous les groupes soient unis pour exiger du prochain Conseil administratif que plus jamais nous ne devons attendre plus de dix ans pour obtenir des réponses. Cela étant, certaines de ces réponses ne satisfont pas le groupe démocrate-chrétien et, le moment venu, dans le déroulement de la séance, nous le ferons savoir, fût-ce au magistrat *in absentia*.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts partage évidemment ce que les préopinants ont déjà exprimé. Je ne veux pas y revenir trop longtemps, si ce n'est pour rendre tout de même hommage à notre président. Il a pris cette initiative, il a œuvré et il a été suivi par le Conseil administratif et par l'administration, pour que nous ayons enfin ces 140 réponses dont l'attente nous préoccupait.

Nous avons pris la peine, nous les Verts, de lire ces réponses. Certaines sont extrêmement intéressantes et sont à conserver, parce qu'elles sont riches d'enseignements et nous en sommes heureux. Cependant, tout comme les préopinants, nous regrettons ce déficit de démocratie et qu'il faille attendre si longtemps. J'ai trouvé des réponses à des questions posées par mon mari, alors qu'il commençait dans ce Conseil municipal, ou par d'autres que j'ai rencontrés lors de mes premiers pas chez les Verts. J'ai trouvé particulièrement navrant qu'il faille attendre aussi longtemps, alors que certains sont décédés.

Mais je voulais surtout insister sur l'attention de notre président – il l'a dit – qui a fait en sorte d'apurer ces suspens. Bien évidemment, nous sommes en faveur du traitement de l'ensemble de ces réponses, qui méritent quelques commentaires et l'attention de notre Conseil administratif actuel et dans son ensemble, à partir de demain.

M. Guy Dossan (R). Je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites et le groupe radical se ralliera à la proposition de traiter ces réponses demain, en présence du Conseil administratif in corpore. Ce qui m'inquiète un petit peu, c'est que, depuis que je siège dans ce Conseil municipal, il est très rare de voir le Conseil administratif in corpore à nos séances plénières. Cela veut dire que, demain, rien ne nous prouve que le Conseil administratif sera là et, par conséquent, nous allons repousser cela à lundi – lundi, évidemment, ils seront tous là pour les petits fours et les remerciements, puisque nous prenons congé d'une partie d'entre eux... (*Rires.*)

Mais si, d'aventure, ils ne sont pas là, qu'allons-nous faire? La seule chose qui m'inquiète, c'est que – le but étant de vider les poubelles du Conseil administratif – le nouveau Conseil municipal retrouvera ces réponses en retard l'année prochaine. Alors, nous devons faire bien attention, et je pense qu'en effet il faut montrer au Conseil administratif que nous voulons qu'il soit répondu aux questions que nous pourrions encore avoir sur ces réponses.

On a beaucoup remercié le Conseil administratif ce soir, mais je pense que les deux entités à remercier, c'est le bureau du Conseil municipal, qui a lancé l'idée de répondre à ces questions avant la fin de la législature, et, surtout, l'administration. En effet, c'est vrai, si le bureau du Conseil n'avait pas eu cette idée, il ne faut pas rêver, Mesdames et Messieurs, les prochains conseillers municipaux auraient eu des réponses à des questions posées il y a vingt-huit ans...

Il faut donc qu'on se remercie parmi, si vous me permettez l'expression, et puis je me dis que, pour les années suivantes, il faudrait peut-être adopter des mesures de rétorsion. Puisque le Conseil administratif ne nous répond pas pendant dix-huit ans, eh bien, nous essaierons de faire la même chose avec ses propositions... Nous allons attendre et nous allons nous dire que nous ferons passer les propositions dans dix ans... A un moment donné, nous devons essayer de faire quelque chose pour qu'il y ait une interaction de part et d'autre. (*Exclamations.*)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, quel beau consensus ce soir! Il faut arriver à la fin d'une législature pour que des saintes colères soient partagées par l'ensemble du Conseil municipal! Pour un peu, cela me ferait plaisir, mais, malheureusement, le sujet n'est pas si drôle et ce vidage de tiroirs auquel nous assistons est la preuve d'un certain laxisme de la part des conseillers administratifs précédents.

Je ne voudrais pas fustiger l'actuel Conseil administratif – qui a accepté de se livrer à ce travail – pour dédouaner ceux qui ne l'ont pas fait les années précédentes. Nous n'allons pas insulter les présents pour le retard des absents, mais je regrette quand même, avec tous mes collègues cheffes et chefs de groupe, que nous en soyons arrivés à une situation aussi désagréable.

J'aimerais aussi dire un petit mot pour l'administration, qui a eu, en un mois à peine, le temps et l'énergie pour répondre à autant de questions. Les réponses n'étaient pas tout à fait évidentes, car très peu de fonctionnaires d'aujourd'hui ont connu les objets dont nous parlons dans le courant de leur carrière. Alors, naturellement, nous pourrions rejoindre M. Deshusses – vous lui transmettez, Monsieur le président – et demander au Conseil administratif in corpore d'être présent pour entendre nos récriminations et pour répondre à nos questions.

Je crois que ce serait oublier deux choses. D'abord, ce serait oublier que la plupart de ces motions et questions ne touchent absolument pas le Conseil administratif actuel, car elles le précèdent de beaucoup. Par conséquent, les réponses qu'il pourrait nous fournir demain ne seraient pas beaucoup plus pertinentes que celles que M. Muller nous donnera en son âme et conscience ce soir, nous permettant de la sorte de traiter ces points à notre ordre du jour avec une certaine promptitude.

Je voudrais vous dire autre chose, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux. C'est un petit peu joli de refiler la faute – si je puis dire – au Conseil administratif. Je vous rappelle que nous recevons chaque année la *Liste des objets en suspens*, ce document de près de 100 pages, qui représente – chiffre estimatif – 500 objets pour lesquels nous attendons une réponse, ou qui sont en cours de traitement dans les commissions.

Or il est de notre devoir de conseillers municipaux de relancer le Conseil administratif, par l'entremise du bureau ou directement, pour obtenir des réponses quand nous en avons besoin. Ce travail-là, Mesdames et Messieurs, nous ne l'avons pas fait. Alors, le repousser d'une séance ou le repousser à la prochaine législature serait une absence de responsabilité de notre part.

Enfin, je voulais vous dire aussi que, vous et moi, qui participons à des séances du Conseil municipal depuis quatre ans, nous savons bien que les réponses du Conseil administratif sont expédiées quand il y a un petit peu de temps dans le déroulement de l'ordre du jour. En outre, neuf fois sur dix, les réponses ne font l'objet d'aucun commentaire de notre part et, soudain, nous nous arrogeons le droit et l'espèce d'obligation morale d'aller trifouiller dans des dossiers qui datent de plus de onze ans, pour chercher des réponses qui n'ont absolument plus aucun intérêt...

Pour ma part et au nom du groupe libéral, je vous incite à aller de l'avant dans cet ordre du jour, à traiter ces réponses et à faire preuve de la même promptitude dont ont fait preuve les membres de l'administration pour rédiger leurs réponses.

M. Gérard Deshusses (S). Je ne veux pas faire comme le pasteur qui, voyant qu'il n'y a plus que quelques fidèles dans le temple, se charge de les enguirlander,

parce qu'il trouve qu'ils ne sont pas assez nombreux... Néanmoins, sans vivre par trop d'espoir, je pense que, demain, on peut imaginer que M. Muller ne sera pas tout seul et qu'il sera accompagné de quelques-uns de ses collègues. Alors, par souci de dignité à l'égard de toutes celles et tous ceux qui ont siégé avant nous ici, je vous propose de mettre au vote la possibilité de traiter d'abord les motions qui sont au terme de notre ordre du jour et, ensuite, s'il reste du temps – il est déjà passé 10 h – que nous abordions éventuellement ces réponses. Mais, en tout cas, je vous demande d'aller dans cet ordre-là.

J'ajouterai encore une chose. M^{me} Rys, tout à l'heure, a dit espérer que, dorénavant, on réponde avant dix ans à nos questions. Pour ma part, je souhaite qu'on y réponde dans l'année, parce qu'il y a vraiment le souci du respect du travail de cette assemblée délibérative. Sinon, étant donné que, sur quatre ans, la moitié d'entre nous renoncent à ce mandat, je crains que, bientôt, il faille désigner d'office celles et ceux qui devront siéger ici, et que ce soit véritablement une punition...

Mesdames et Messieurs, nous n'envisageons pas la démocratie à Genève de cette manière et je souhaite, pour demain, la présence d'une majorité de conseillers administratifs habilités à nous répondre, même si, j'en suis conscient, à la suite des réponses qui nous ont été données, il ne faut pas espérer non plus beaucoup d'éléments complémentaires, ce d'autant que la plupart des conseillers administratifs actuellement élus n'étaient pas en place à l'époque où les questions ont été posées. Ce qui montre bien l'état de déliquescence du système.

Le président. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Pierre Muller, après quoi le bureau du Conseil municipal vous fera une proposition.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais vous dire ici qu'il n'y a rien de pourri dans notre fonctionnement. Il y a peut-être eu, je l'avoue, un peu de laxisme, même parfois de la paresse, puisque certains objets datent d'une douzaine d'années environ...

Mais il faut dire aussi que, lorsque nous recevons des motions et des interpellations, notamment, nous constatons à l'analyse de certains de ces objets des chevauchements avec ce qui a déjà été traité ou est en cours de traitement. Il faudra peut-être reprendre le mode de fonctionnement et voir comment annuler certains de ces objets par rapport à d'autres motions traitées ou par rapport à celles qui sont restées en rade pendant un certain nombre d'années.

Mesdames et Messieurs, dans ce Conseil municipal, tout est organisé. Un règlement existe et il est clair. Une motion doit être traitée dans les six mois et je

pense que c'est à vous aussi, conseillers municipaux et conseillères municipales, d'exiger de la part de vos magistrats de répondre dans les délais.

Il me semble d'ailleurs que vous nous rappelez parfois à notre devoir lors de la séance des questions orales. A partir du 1^{er} juin, dès la nouvelle législature, soyez plus impératifs avec le Conseil administratif! Ce soir, je n'ai pas envie de jeter l'anathème sur qui que ce soit, ni sur le Conseil municipal, pas plus que sur mes collègues du Conseil administratif, parce que nous en prenons tous un peu pour notre grade...

Je peux vous dire maintenant que cela fait bien plus d'une année – même quatre ans – que je savais que je ne me représenterais plus au Conseil administratif, et j'avais donc demandé à mes services de faire le nécessaire pour que la table soit la plus rase possible en ce qui concerne mon département. Je suis assez satisfait du résultat obtenu, même si cela a été fait un peu sous la contrainte ou, en tout cas, sur une impulsion du bureau du Conseil municipal et, en particulier, de son président.

Monsieur Dossan, votre proposition est bien évidemment farfelue... Vous êtes un bon démocrate, me semble-t-il, et vous ne pouvez pas vous amuser à faire des propositions de chantage, quand bien même, encore une fois, le Conseil administratif porte une large responsabilité dans ces retards...

M. Guy Dossan (R). C'était une provocation!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. La nouvelle législature, qui s'ouvre avec un renouveau tant du Conseil municipal que du Conseil administratif, apportera toutes les réponses et je suis sûr qu'à partir du mois de juin ces problèmes n'existeront plus.

J'attends maintenant avec impatience la proposition du bureau du Conseil municipal et, en particulier, de son président.

Le président. Vous savez que le bureau n'est pas en manque de ressources et nous vous proposons de passer à la suite de notre ordre du jour, c'est-à-dire à l'étude des motions restantes, auquel cas nous aurions terminé avec ces points avant 23 h et nous passerions aux premières réponses du Conseil administratif.

Demain matin, M. Pierre Muller, lors de la séance du Conseil administratif, pourra signaler à ses collègues qu'ils sont attendus par le Conseil municipal pour ces réponses. Nous savons d'ores et déjà qu'un magistrat a annoncé son absence pour la séance de demain... Toutefois, si une majorité des conseillers administratifs sont présents, cela pourra répondre aux attentes de ce Conseil municipal.

Je vous propose donc de voter cette motion d'ordre du bureau, à savoir continuer notre ordre du jour et attaquer demain les réponses du Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

8. Motion du 22 janvier 2007 de M^{me} Laurence Andersen et M. Eric Fourcade: «Tenues vestimentaires» (M-665)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que certaines tenues vestimentaires laissent à désirer;
- que les séances du Conseil municipal sont télévisées;
- que, en tant qu'autorité délibérative, il est de notre devoir de représenter le citoyen et de le respecter, tous âges confondus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures qui s'imposent afin de redonner une touche d'élégance au sein de notre plénum.

M^{me} Laurence Andersen (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne chercherai pas à développer plus largement cette motion, puisque tout a été dit. Ma motion a suffisamment regalé les médias au point que le journal *Le Matin* en a fait une manchette il y a quelque temps. Je ne reprendrai pas en détail ses considérants, mais je dirai simplement que je me demande pourquoi, dans ce plénum, une partie des conseillers municipaux et des conseillères municipales sont relativement bien vêtus.

De la droite jusqu'au centre de cette salle, les gens se tiennent convenablement, voire très convenablement, mais quand je regarde en face... (*Protestations, chahut.*) Vous pouvez hurler tant que vous voulez! Quand je regarde en face, à quelques exceptions près, et je crois que ces exceptions se reconnaissent, mais je ne veux pas donner des noms, il y a un certain laisser-aller... (*Exclamations et rires.*)

¹ Annoncée, 4722.

Vous trouverez évidemment que cette motion est complètement futile, parce que, c'est vrai, nous avons des sujets beaucoup plus importants à traiter... Mais, pour avoir été contactée tant par les médias que par votre électorat, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je me demande si c'est une question de mode ou une question d'attitude politique que de venir souvent déguenillé dans ce plénum... (*Rires.*) Vous pouvez rire... d'ailleurs les personnes qui rient ne se reconnaissent pas dans ma motion, et cela me fait tout de même plaisir.

Je ne sais pas si c'est une attitude politique. Vous prétendez peut-être répondre à un électorat de gauche en vous habillant de la sorte, mais sachez que cet électorat – le citoyen qui vous a élus – attend autre chose de vous. C'est donc une question de respect que de s'habiller à peu près correctement.

Alors, évidemment, j'ai eu quelques remarques. M^{me} Thiévent, la première, pour ne pas la citer – vous transmettez, Monsieur le président – prétend que lorsque je porte la minijupe, c'est totalement déplacé... (*Huées, claquements de pupitres.*)

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence!

M^{me} Laurence Andersen. Monsieur le président, vous remercieriez M^{me} Bobillier, qui me dit: «Vas-y! Vas-y!» (*Rires et chahut.*) Si ma minijupe est peut-être déplacée, je crois que je suis vêtue plus correctement que certains.

Je ne vais pas continuer dans ce brouhaha, parce que, manifestement, mes propos ne vous conviennent pas. Un dicton se vérifie: «Il n'y a que la vérité qui blesse.» Toutefois, à mon avis, un certain effort devra être fourni dans la nouvelle législature. J'en vois un qui fait la tête... Il ne dit rien et il baisse le menton... C'est M. Bertrand, mais, enfin, il est directement concerné! Je crois qu'il a essayé quelques remarques à ce sujet de la part de son propre parti.

J'espère que, dans cette nouvelle législature, nous aurons affaire à des conseillers municipaux et conseillères municipales qui sauront se tenir. Je le crois pour avoir fréquenté les stands durant la campagne électorale municipale, et je les en remercie par avance. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale et motionnaire. Je constate qu'avec votre motion notre Conseil perd un peu de tenue... J'ouvre le tour de préconsultation et je donne la parole à M. Bertrand, qui fait les manchettes du *Matin*, sauf erreur... (*Rires.*)

Préconsultation

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, heureusement que le ridicule ne tue pas, mais je dirai: à chacun ses préoccupations... Je ferai court, parce que la réponse par l'hilarité était peut-être suffisante. Je ne veux pas tartiner, surtout pas à titre personnel, car cela ne m'intéresse pas du tout. Mais je veux juste rappeler quelque chose qui m'intéresse beaucoup plus que ce dont vous parlez, Madame. Vous parlez d'élégance, mais, avec votre collègue M. Fourcade, vous représentez deux partis qui s'appellent l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, des partis qui se présentent comme une sorte de renouveau de l'extrême droite.

J'aimerais rappeler quelque chose en matière d'élégance qui provient de votre camp et cela m'intéresse quand même plus, parce que je pense qu'il y a matière à des choses beaucoup plus graves. Quand l'Union démocratique du centre avait pris comme slogan, en 1999, de se protéger des requérants d'asile comme du sida, c'était de l'élégance? (*Applaudissements.*) Quand Blocher, votre conseiller fédéral de l'Union démocratique du centre, a félicité, en 1999, son ami Jürgen Graf pour son livre, puis, quand il s'est rendu compte qu'il devenait notoire que Jürgen Graf était un peu trop admiratif d'un moustachu nerveux du milieu du XX^e siècle, il a fait machine arrière...

Le président. Monsieur Bertrand, je vous demande de rester sur le sujet de cette motion, s'il vous plaît... (*Protestations.*)

M. Sébastien Bertrand. Monsieur le président, je vous répondrai, puisque vous voulez rallonger, que je parle de l'élégance, qui est la principale demande de cette motion, et je tente de rester dans l'élégance.

La politique restrictive et discriminante à l'encontre des étrangers, politique qui contrevient en Suisse aux conventions de Genève, vous trouvez cela élégant? Vos dernières affiches, avec leurs attaques contre certaines catégories de la population, contre les gens qui contractent un pacte civil de solidarité (PACS), contre les personnes qui seraient supputées infécondes et qui vous posent problème, c'est cela l'élégance? Et quand je dis «vos affiches», j'ai cru comprendre, de la part de certains de vos collègues de parti, qu'elles n'étaient pas l'œuvre de l'ensemble de ses représentants; mais j'espère qu'ils le diront de manière plus claironnante, parce que, pour l'instant, c'est ce que nous voyons de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois!

Alors, je vous laisse juges, mais je pense que vos mouvements factieux sont porteurs de phénomènes beaucoup plus graves, qui me préoccupent beaucoup

plus que votre intérêt surmédiatisé pour ma tenue vestimentaire. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je suis d'accord avec M. Bertrand, le ridicule ne tue pas... Madame Andersen, faites attention quand même, on ne sait jamais! Le sujet que vous abordez, vous ne le traitez pas de futile, mais, malheureusement, il donne la mesure de la distance qui vous sépare peut-être encore de certaines tâches exécutives... Effectivement, si c'est le seul sujet qu'on a à traiter, c'est qu'on n'a pas beaucoup d'autres discours à tenir. Mais c'est dommage, parce que nous savons que votre parti en a d'autres et que la plupart sont tout à fait honorables. Mais, à mon avis, vous ne donnez pas un bon exemple avec cette motion-là.

Pour notre part, comme libéraux, nous ne nous attachons pas tellement à la tenue vestimentaire, à l'attitude, aux manies des uns et des autres, mais plutôt à la personne et aux idées qu'elle exprime. On est d'accord, on n'est pas d'accord, on s'entend, on ne s'entend pas... Souvent on ne s'entend pas, mais, enfin, il ne nous est jamais venu à l'idée de soutenir une motion de ce type-là.

Qu'une personne s'habille d'une manière ou d'une autre m'est assez égal, ce d'autant plus que la motion de l'Union démocratique du centre est véritablement contre-productive, non seulement pour votre parti, mais pour l'ensemble de la droite. En effet, si ce qu'elle sous-tend est vrai et si la tenue vestimentaire est tellement importante aux yeux des électeurs, eh bien, laissons-les faire leur choix et laissons-les regarder, au travers de TV Léman bleu, quels sont ceux qu'ils souhaitent soutenir pour leur tenue et quels sont ceux qu'ils souhaitent pénaliser pour leur tenue négligée ou débraillée!

Je pense que cette motion ne mérite pas beaucoup plus de développement. Pour notre part, bien évidemment, nous n'entrerons pas en matière. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Tout d'abord, j'aimerais souligner un point: ce n'est pas une motion de l'Union démocratique du centre, que cela soit bien clair, c'est une motion déposée par M^{me} Andersen et par M. Fourcade. Elle traite d'un point bien particulier qui est la tenue vestimentaire, et rien d'autre.

J'aimerais, Monsieur le président, que vous transmettiez à M. Bertrand que je peux comprendre sa vision de certains partis – qu'ils soient de gauche ou de droite, d'ailleurs, j'imagine – mais que ce n'est ni le moment ni le lieu pour se livrer à une appréciation de la situation concernant l'Union démocratique du centre, qui n'est pas du tout en cause avec le dépôt de cette motion. Je sais très

Motion: sensibilisation à l'environnement construit

bien que nous serons appelés à parler d'autres choses, à d'autres moments. Vous vous y préparez, nous nous y préparons, mais ce n'est pas le moment ce soir. Vous n'aurez pas de réponse autre que celle-ci, si ce n'est que votre intervention n'était pas correcte, parce qu'elle n'avait rien à voir avec la motion. Bien sûr, nous savons très bien de quoi vous voulez parler, mais, en clair, j'aimerais bien que nous restions, et Monsieur le président du Conseil municipal l'a bien précisé, sur le sujet de la motion. Cette motion est proposée par deux personnes et elle n'est pas une motion de l'Union démocratique du centre.

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions de l'Union démocratique du centre et une de l'Alliance de gauche – SolidaritéS et Indépendants).

9. Motion du 22 janvier 2007 de M^{me} Nicole Valquier Grecuccio, M. Roman Juon, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste: «Animation de sensibilisation à l'environnement construit» (M-666)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la sensibilisation à l'environnement naturel est partagée par une large majorité de la population, allant des jeunes aux adultes;
- que la connaissance de l'environnement ne devrait pas se limiter au milieu naturel;
- que les expériences menées par Tribu'architecture (cf. *Distinction romande d'architecture 2006*, page 30) en matière d'animations de sensibilisation à l'environnement construit ont permis et permettent de toucher un large public, des enfants aux professionnels, en passant par les décideurs, les acteurs et les usagers de la ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de promouvoir ce type d'approche en ville de Genève, en concertation avec le Département de l'instruction publique, notamment;
- de sensibiliser les professionnels de l'animation et les enseignants à cette pratique, par le biais de la formation continue.

¹ Annoncée, 4722.

M. Roman Juon (S). Il y a quelques semaines, nous étions à Lausanne pour visiter, entre autres, le métro, le centre-ville et en particulier le Flon. Nous avons rencontré l'un des architectes de Tribu'architecture, un bureau lauréat de la Distinction romande d'architecture pour son action menée en collaboration avec la Ville de Lausanne pour expliquer l'architecture et l'environnement construit aux élèves de quelques écoles.

La Ville de Lausanne attribue chaque année, depuis cinq ou six ans – je précise: la Ville de Lausanne, pas le Département cantonal de la formation et de la jeunesse – une enveloppe de 50 000 francs qui permet aux enseignants qui le souhaitent d'inviter un architecte ou deux à travailler sur des maquettes et à donner des explications. Cette ouverture à l'architecture est destinée à différentes classes d'âge, des tout-petits – 5 ou 6 ans – jusqu'aux plus grands – de 12 à 15 ans.

Nous trouvons cette formule extrêmement intéressante. Elle est pleine d'ambition et d'espoir, parce que, lorsque nous mesurons l'intérêt pour les questions d'architecture, de construction et de domaine bâti dans ce Conseil municipal, où nous représentons une bonne partie de la population, ce n'est pas terrible! Nous avons pu le constater lors du débat de tout à l'heure sur la plaine de Plainpalais, notamment. Je pense que c'est aussi une expérience riche et à lancer, non pas pour avoir des architectes – là n'est pas l'important – mais pour éveiller progressivement, au cours des années à venir, la connaissance et l'intérêt pour le domaine bâti.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute, on s'intéresse beaucoup à notre environnement ancien, on conserve le patrimoine – c'est juste et nécessaire, et il faut poursuivre – mais il faut aussi s'intéresser au patrimoine contemporain et le comprendre, même si, à vrai dire, ce n'est pas toujours facile. Néanmoins, cette motion a cet objectif bien précis.

Je vous rappelle pour terminer le document que vous avez reçu il y a quelques mois. Il vous expliquait que pas mal d'architectes et de constructions de la Ville de Genève sont lauréats de la Distinction romande d'architecture, notamment l'école des Ouches ainsi que d'autres bâtiments de la Ville de Genève, et je crois qu'il faut persévérer et tenter cette expérience.

Préconsultation

M. Philippe Herminjard (R). Nous sommes là devant une motion qui aborde un thème assez vaste, il est vrai. Elle me rappelle un tout petit peu la campagne électorale chez nos voisins français, il y a peu, quand les consultations participatives dans le camp socialiste ouvraient le débat sur des thèmes bateau...

Et voilà qu'on nous propose ici, ce soir, une sensibilisation à l'environnement construit, évidemment, j'imagine, au niveau de nos écoles et de nos éco-

Motion: sensibilisation à l'environnement construit

liers. Mesdames et Messieurs, j'appelle ici le groupe socialiste à s'intéresser plutôt aux résultats scolaires des enfants genevois, en l'occurrence sous l'angle de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui démontre très clairement que nos enfants ont beaucoup de difficultés à être de bon niveau scolaire. Nous arrivons donc ce soir avec un thème qui en rajoute au rayon des futilités, alors que notre école genevoise, menée d'ailleurs par un magistrat socialiste, ne donne pas l'essentiel.

J'appelle les socialistes à un peu plus de modestie et à voir les réalités de ce monde par le bon côté de la lorgnette. (*Protestations.*) Je ne discute pas de l'importance du thème, il mérite d'être débattu dans notre enceinte, et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous demande de renvoyer tout simplement cette motion à la commission Agenda 21. Elle mérite d'être traitée dans ce cadre-là et pas au-delà.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 26 non contre 17 oui.

Le président. Cette motion M-666 sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de promouvoir une sensibilisation à l'environnement construit en ville de Genève, en concertation avec le Département de l'instruction publique, notamment;
- de sensibiliser les professionnels de l'animation et les enseignants à cette pratique, par le biais de la formation continue.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion du 21 février 2007 de M. Olivier Norer, M^{mes} Alexandra Rys, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Ruth Lanz Aoued, MM. Pierre Rumo, François Sottas et Pascal Rubeli: «Etendons le trolleybus jusqu'au Bout-du-Monde!» (M-669)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève possède plusieurs sites sportifs de portées cantonale et régionale, dont notamment le centre sportif du Bout-du-Monde;
- qu'il s'y déroule souvent des activités d'importance nécessitant un recours accru aux transports;
- que le site comprend plusieurs parkings (pouvant servir à bon compte de parkings d'échange), le home de personnes âgées, le Tennis Club Drizia-Miremont et à proximité le stade de Vessy, le Service des automobiles et de la navigation, le stade de la Fontenette et la piscine de Carouge;
- que la desserte du lieu par les transports publics est uniquement le fait de lignes de ceinture, ne desservant ni le centre, ni les pôles d'échange, ni une gare;
- qu'il existe une ligne urbaine diamétrale à proximité: la ligne de trolleybus 3;
- que sa prolongation éventuelle (800 m environ) par la rampe du Bout-du-Monde ne poserait pas de problèmes majeurs et que ce type de véhicule (trolleybus) est très bien adapté aux pentes;
- que cette ligne reliera à moyen terme la station CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) de Champel-Hôpital et offrira de la sorte une liaison extrêmement performante pour toute la région,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des services compétents de l'Etat afin que la desserte du Bout-du-Monde, depuis le centre et les gares (Cornavin et future Champel-Hôpital), soit réalisée, après étude, par la simple prolongation de la ligne de trolleybus 3.

M. Olivier Norer (Ve). Le titre de cette motion pourrait faire penser à un soutien un peu béat à un moyen de transport. Toujours est-il qu'elle pose d'une manière très simple le problème de l'accessibilité à des lieux – à des hauts lieux – de notre ville, de notre agglomération, voire de notre région. Effectivement, nous parlons de l'ensemble des lieux attenants au complexe sportif du Bout-du-

¹ Annoncée, 5379.

Monde. Il y a là une maison de retraite, plusieurs clubs sportifs, le Service des automobiles et de la navigation.

Cet ensemble de lieux de destination est à considérer du point de vue de l'agglomération et, au niveau de la ville, il s'agit peut-être d'un des rares sites très mal desservis à partir du centre. Les lignes de transports publics qui y conduisent sont des lignes de ceinture, puisqu'il n'y a pas d'accès depuis la gare CFF de Cornavin, par exemple.

Ce site accueille toutefois des fêtes nationales comme le 4 Juillet, des fêtes de gymnastique et certaines manifestations régionales. Il a une résonance d'agglomération, mais, en matière de réseau de transports publics, il est malheureusement conçu au niveau de la simple échelle ultra-régionale.

C'est pourquoi nous vous demandons que la ligne de trolleybus 3, dont le terminus est actuellement à la Cité universitaire des Crêts-de-Champel, descende le long de la ligne 21 à destination du Bout-du-Monde. Cette mesure permettrait d'améliorer l'offre pour les personnes âgées de la maison de retraite, pour les pendulaires qui parquent leurs voitures au Bout-du-Monde, pour les sportifs qui y pratiquent leur discipline et pour les quelques habitants du lieu, même si leur nombre est faible.

En tous les cas, c'est une des nombreuses raisons d'entrer en matière et de soutenir cette motion, en vue d'améliorer le réseau et d'étendre, comme le titre l'indique, le trolleybus jusqu'au Bout-du-Monde, un peu à la manière d'un clin d'œil...

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des services compétents de l'Etat afin que la desserte du Bout-du-Monde, depuis le centre et les gares (Cornavin et future Champel-Hôpital), soit réalisée, après étude, par la simple prolongation de la ligne de trolleybus 3.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Motion du 26 février 2007 de M. Roman Juon et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève» (M-671)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu’une minorité de Genevois-es a eu l’occasion de voir la maquette de la ville stockée dans des tiroirs du Service d’urbanisme;
- qu’une petite partie a été présentée à la Bibliothèque municipale de la Cité;
- que les écoles en tireraient un grand profit scolaire pour mieux connaître leur quartier et leur ville;
- qu’une telle exposition permanente rencontrerait un succès évident auprès du public, tel celui rencontré par la maquette dite le «relief Magnin» à la Maison Tavel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher un lieu d’exposition permanent pour la maquette.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez vu dans les réponses du Conseil administratif que mon collègue Roman Juon s’est longtemps préoccupé de la possibilité de montrer la maquette de la ville de Genève à l’ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Au fond, avec notre motion M-671, nous revenons aujourd’hui sur ce même thème. Pourquoi? Celles et ceux qui ont eu l’occasion d’aller à la Maison Tavel voir le «relief Magnin» – et vous êtes sans doute nombreuses et nombreux dans ce cas – voient à quel point, à partir d’une maquette, on peut commencer à parler du territoire et échanger, même avec les enfants, qui, eux aussi, ont beaucoup d’intérêt pour ce «relief Magnin».

Nous avons pu remarquer l’intérêt que cette maquette de la ville de Genève suscitait auprès des citoyennes et des citoyens lors de son exposition à la Bibliothèque de la Cité et, surtout, qu’elle pouvait donner lieu à des débats intéressants sur les questions d’architecture, sur l’avenir de son quartier ou, tout simplement, sur l’endroit où on se situait dans la ville. Le travail de réalisation de cette maquette est bien évidemment considérable et nous trouvons dommage que ses éléments – par quartiers, par morceaux – restent inaccessibles dans des boîtes.

J’aimerais vous citer un exemple analogue. Une très grande maquette du secteur Praille-Acacias, réalisée par des étudiantes et étudiants de l’Institut

¹ Annoncée, 5541.

Motion: présentation de la maquette de la ville

d'architecture de l'Université de Genève, a été exposée dans une grande surface de Carouge – je ne la nommerai point – à l'initiative de son directeur. Il était très intéressant de voir ce printemps des habitantes et des habitants de notre cité qui, spontanément, en allant faire leurs courses de la semaine, s'arrêtaient auprès de la maquette, discutaient avec les enfants, essayaient de repérer des éléments du territoire et commençaient à parler d'un secteur en développement.

Nous trouvons très instructif d'approcher l'espace de manière ludique et d'offrir l'outil merveilleux dont nous disposons avec cette maquette, en le montrant de la même façon que le «relief Magnin». Encore une fois, nous demandons au Conseil administratif de trouver un site pour l'exposer de manière permanente. A notre avis, nous avons assez de lieux publics pour un tel usage, sans chercher à en inventer un nouveau, et, comme nous sommes heureux de voir la ville des fortifications, nous serons heureux de voir la ville du XXI^e siècle.

Préconsultation

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le groupe libéral soutiendra cette motion, qui, en effet, a déjà été déposée préalablement par M. Juon. Il y avait eu, à cette occasion, un débat sur le sujet, mais je crois que les choses sont un tout petit peu différentes aujourd'hui.

J'aimerais rappeler aux uns et aux autres, notamment à ceux qui sont venus à Zurich et qui ont pu le constater *de visu*, à quel point est valorisée la magnifique maquette que la Ville met à la disposition non seulement des membres du parlement municipal, mais de la population et des touristes. En effet, des rails permettent de faire bouger «la ville» de manière ludique, et c'est tout à fait spectaculaire!

Maintenant, il s'agit de trouver les moyens financiers pour réaliser la mise en valeur de la maquette de la ville de Genève. A cet égard, le groupe libéral est très clair: nous avons toujours dit que ce n'était pas une priorité. Le Conseil administratif devra fixer des priorités et décider des moyens qu'il entend mettre à la disposition de la population.

J'aimerais dire d'emblée qu'une présentation de cette maquette qui ne serait pas à l'image de celle que nous avons vue à Zurich serait tout à fait inutile à mes yeux. Il est très important de mettre les moyens nécessaires – si nous les avons – pour une réalisation semblable à celle de la Ville de Zurich. Si notre municipalité, dans le cadre d'une éventuelle maison de l'architecture, trouvait de tels moyens, alors, oui, nous soutiendrions ce projet. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même.

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M. Philippe Herminjard (R). Le préopinant libéral m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds dans la mesure où, nous les radicaux de la Ville, nous souhaitons également renvoyer cette motion au Conseil administratif. Mais nous voulons simplement rendre le futur Conseil administratif attentif aux priorités à donner à son mandat.

Nous sommes bien d'accord, cette maquette n'est pas inutile et elle mérite d'être mise en valeur, mais pas à n'importe quel prix. Nous pensons, nous radicaux, que la Ville n'a pas les moyens, aujourd'hui, de se permettre une exposition avec entretien constant d'une telle maquette.

C'est pourquoi nous appelons le futur Conseil administratif à beaucoup de discernement dans le traitement de cette motion M-671. En aucune manière, cet objet ne doit faire partie de ses priorités. C'est ce que nous voulions souligner ce soir.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je préciserai que nous renverrons, nous aussi, cette motion directement au Conseil administratif, mais je crois qu'il serait peut-être bien d'interroger les associations professionnelles, parce qu'elles seraient peut-être prêtes à mettre les moyens financiers à disposition. Nous pourrions trouver un partenariat avec elles. Je recommande au Conseil administratif de prendre langue avec ces associations.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher un lieu d'exposition permanent pour la maquette.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Motion: un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes

12. Motion du 26 février 2007 de M^{me} Sandrine Salerno et M. Roman Juon: «Construction d'un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes» (M-672)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Lausanne vient de réaliser un *bowl* pour la somme de 900 000 francs;
- que le skate-park de Plainpalais est un succès incontesté, qui sert principalement pour l'apprentissage des sports de roulettes;
- qu'il est primordial de permettre à nos jeunes de parfaire leur discipline sportive et que pour cela un *bowl* est un équipement qui devient indispensable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de construire un *bowl*, en associant les communes du canton de Genève.

M. Roman Juon (S). Pas plus tard qu'aujourd'hui, dans un de nos petits journaux du matin – le *20 minutes* – ce sujet a été abordé. Il y a deux mois, *Le Matin bleu* en a traité également. La demande est donc bien réelle. Je trouve que la Ville de Genève a fait un gros effort pour son skate-park de Plainpalais, plus quelques aménagements aux abords d'écoles. Mais, en somme, plus rien d'une certaine importance n'a été fait, à part de l'entretien. Il y a, paraît-il, des mises en conformité aux normes à réaliser.

Ces installations sur le canton de Genève – des communes s'y sont mises aussi – c'est surtout... (*Brouhaha.*)

Le président. Je vous en prie, Monsieur Juon, poursuivez! Je demande un peu de silence...

M. Roman Juon. Je suis toujours étonné, parce qu'on fait énormément pour la culture et pour le sport très officiel, que ce soit le football, le hockey, le basket et ainsi de suite... Par contre, dans le domaine des sports dits «de rue», on ne fait pratiquement rien, ou trop peu. Pourtant, une grande partie de nos jeunes sont concernés: il suffit de voir le skate-park de Plainpalais, ou les rues et les bancs qui servent souvent d'engins de jeux!

¹ Annoncée, 5541.

Motion: un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes

On devrait aller beaucoup plus loin. La Ville de Lausanne – car il faut reparler de Lausanne, mais je ne le dis pas parce que je suis natif de là-bas – a créé son *bowl* à Vidy. C’est une réalisation assez importante d’un coût de 900 000 francs. Pourtant, la Ville de Lausanne est aussi dans les chiffres rouges, même si la situation s’améliore un peu, comme pour le budget genevois... La Ville de Lausanne fait beaucoup plus: il y a un skate-park *indoor*.

Je rappelle que nous avons failli avoir un skate-park *indoor*, malheureusement nos collègues du groupe des Verts – de l’époque, je le précise – n’ont pas marché dans le projet de Cardinal. C’est très dommage et aucune autre proposition n’a été déposée depuis lors. Il est, en effet, important d’avoir un lieu plus compétitif, comme on le fait bien, je répète, pour la natation, le hockey sur glace ou d’autres sports.

On a bien des stades couverts, mais il en faut aussi pour cette pratique de sports à l’année. Ils ne doivent pas nécessairement être chauffés, mais à l’abri des intempéries, pour que les adeptes de ces sports puissent participer à ces concours ailleurs. Les Suisses romands, et les Genevois en particulier, ont énormément de peine à aller ailleurs.

L’article du *20 minutes* de ce jour allait plus loin. Certains jeunes deviennent des professionnels de ce genre de sports et ils doivent aller aux Etats-Unis, parce qu’il n’y a rien en Suisse dans ce domaine et peu ailleurs en Europe.

Dans ce sens-là, je demande au Conseil administratif de nous faire des propositions et à vous, futurs conseillers municipaux – puisque vous serez là pour la moitié d’entre vous – un effort en faveur de cette partie de notre jeunesse, une jeunesse qui a besoin d’être très soutenue. En effet, ce n’est pas toujours facile pour elle. Vous le savez et je n’ai pas besoin de vous donner d’explications, qu’il s’agisse de problèmes de drogue, d’alcool, de fumée et autres.

Tout est bon, à mon avis, pour soutenir la diversité des activités. J’insiste là-dessus, parce que, si nous voulons avoir une image d’aide à la jeunesse, nous devons aller plus loin et ne pas nous contenter des quelques installations déjà réalisées. Je vous demande non seulement d’accepter cette motion, mais de poursuivre et d’aboutir, dans les deux prochaines années, à l’inauguration d’une première réalisation.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les sports de rue prônent certaines valeurs comme le respect, le fair-play, la responsabilisation, la prévention pour se protéger. Les associations fonctionnent souvent par autogestion et les *contests* sont généralement autoarbitrés. De plus, les sports de rue sont une façon de se réap-

Motion: un restaurant scolaire à l'école de Geisendorf

propre le milieu urbain autrement que par les voitures. C'est aussi un moyen de se déplacer, donc une manière d'utiliser les mobilités douces. Tout cela représente des valeurs vertes. Nous soutenons donc évidemment toujours et toujours les sports de rue avec beaucoup de vivacité.

Nous avons lu aujourd'hui dans le journal *20 minutes*, comme l'a déjà dit M. Juon, que les skateurs doivent quitter la Suisse s'ils veulent devenir professionnels, faute de moyens investis. Nous trouvons cela très dommage. A Genève, Asphaltissimo est la seule et unique période pendant laquelle les gens peuvent utiliser un *bowl*. Mais cette manifestation n'a lieu qu'une fois par année et elle risque même de n'être organisée que tous les deux ans. Il est donc extrêmement important que Genève offre suffisamment de place pour les skateurs et autres sports de rue et il est essentiel que notre ville ait un *bowl* pour permettre aux gens de s'entraîner ici.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral renverra cette motion M-672 en commission des sports et de la sécurité, parce qu'il estime qu'un jeune qui est occupé et qui fait du sport est un jeune qui apprend les règles et la confiance en soi. Ce jeune, par la suite, ira bien. Pour cette raison, nous renverrons cette motion en commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est accepté par 37 oui contre 6 non (1 abstention).

13. Motion du 21 mars 2007 de M. Olivier Coste, M^{mes} Nicole Bobillier, Martine Sumi-Viret et Anne Moratti Jung: «Un resto à Gaise (école de Geisendorf)?» (M-675)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance de trouver une solution pour les enfants fréquentant l'école de Geisendorf en ce qui concerne l'accessibilité à un restaurant scolaire de proximité;

¹Annoncée sous forme de motion préjudicielle, 5897.

Motion: un restaurant scolaire à l'école de Geisendorf

- les recommandations formulées par la commission sociale et de la jeunesse lors de l'étude de ce sujet (rapport PR-470 A1);
- la proposition de rejet du crédit concernant la création du restaurant scolaire, ayant comme conséquence une non-entrée en matière pour une solution positive;
- la réduction probable de l'utilisation des secrétariats d'inspecteurs situés dans le bâtiment principal de Geisendorf, réduction découlant de la nouvelle réorganisation de l'enseignement primaire, la nomination de directeurs d'école entraînant les suppressions de postes d'inspecteurs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses investigations pour trouver une solution durable pour le restaurant scolaire de Geisendorf, que ce soit en rediscutant les conditions de mise à disposition de locaux par le Département de l'instruction publique – en mètres carrés et en francs – d'un bâtiment bénéficiant d'un droit de superficie municipal, ou en envisageant même une construction pour le restaurant et les activités parascolaires dans le petit préau de la rue Faller ou à la villa Lamartine.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Cette motion fait suite au rapport PR-470 A1 concernant le restaurant scolaire de Geisendorf. Au moment du vote, nous avons remarqué qu'en refusant cette proposition nous ne pouvions pas accepter les recommandations de la commission sociale et de la jeunesse, qui figuraient dans le rapport. Or nous voulions absolument que ces recommandations soient prises en compte, étant donné qu'il s'agissait de trouver des solutions pour le restaurant scolaire de Geisendorf. Nous avons donc rédigé cette motion, pour que ces recommandations soient prises en compte et que des solutions soient trouvées.

M. Olivier Coste (S). Un resto à Gaise... Désolé pour ce manque d'élégance langagière, mais la formule était utilisée pour mettre en évidence l'urgence qu'il y a à prendre en compte la situation précaire du restaurant scolaire de l'école de Geisendorf, dont nous avons débattu.

Un restaurant scolaire, c'est pour des enfants. La bande à Gaise, comme ils se nomment, ce sont les ados et les jeunes adultes qui tiennent l'affiche du dernier film du réalisateur genevois Frédéric Baillif, film primé qui vient d'être présenté dans un cinéma de notre ville. Ce sont ceux qui occupent actuellement le préau de Geisendorf. Nous ne voulons pas que les enfants actuels de Geisendorf attendent tellement longtemps qu'ils aient le temps de devenir des ados avant qu'une solution ne soit trouvée.

Motion: un restaurant scolaire à l'école de Geisendorf

Vous vous souvenez de la proposition PR-470 et du rejet du crédit, car la solution proposée était bancale et ne résolvait pas le problème de l'accueil de tous les enfants de l'école. Tout a été presque dit lors du débat précédent. Un restaurant au milieu des classes, avec odeurs de cuisine, bruit et déplacements des enfants lors des pauses de midi, de plus en plus transformées en séances de travail en commun pour les enseignants, afin d'améliorer toujours plus cette école genevoise tant décriée par M. Herminjard – vous transmettez, Monsieur le président. Cette école, nous essayons de l'améliorer, c'est notre préoccupation de tous les jours.

Voilà que cette solution a été refusée lors de notre dernier débat. Nous proposons aujourd'hui que des solutions nouvelles – ou écartées – soient recherchées, notamment du côté de l'ancien Centre pédagogique de Geisendorf, construit sur un terrain de la Ville par le Département de l'instruction publique, à la fin des années 1960, avec un droit de superficie contraire aux usages. En effet, celui qui a été concédé au Département de l'instruction publique, ou en tout cas au Département des travaux publics de l'époque, est un droit de superficie illimité en faveur de l'Etat sur un terrain de la Ville, alors qu'habituellement un tel droit ne dépasse pas un siècle, ou nonante-neuf ans, pour être précis.

Nous demandons une adaptation de ce restaurant, avec des conditions d'utilisation plus favorables à la Ville, une autonomie d'entretien et de transformation, afin d'éviter que, pour changer un robinet ou réparer une fuite d'eau, le Service des écoles et institutions pour l'enfance soit obligé de passer par l'ex-Département des travaux publics.

D'autant plus que la nouvelle organisation de l'école primaire, avec la nomination de directeurs d'école, exige de libérer de la place dans ce centre. La Ville devrait saisir cette opportunité pour construire un restaurant qui puisse accueillir tous les enfants. Voilà le sens de cette motion M-675.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Je ne vais pas surenchérir beaucoup sur ce qui a été dit. Le groupe libéral acceptera d'entrer en matière sur cette motion. Je pense que ces problèmes de l'école de Geisendorf, et en particulier celui du restaurant scolaire, ont été un peu négligés par le Conseil administratif.

Le groupe libéral a même imaginé des solutions, puisqu'il y a des terrains autour de l'école de Geisendorf pour construire quelque chose d'adéquat. Il y a également un parking souterrain sous l'école, dans lequel on pourrait peut-être reprendre une partie de l'espace attribué à l'heure actuelle aux professeurs – en leur suggérant d'utiliser les transports publics – afin de permettre la construction d'un restaurant scolaire pour les enfants.

Voilà une piste supplémentaire qui fait dire au groupe municipal libéral que nous devons aller dans le sens de cette motion, que nous soutiendrons.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses investigations pour trouver une solution durable pour le restaurant scolaire de Geisendorf, que ce soit en rediscutant les conditions de mise à disposition de locaux par le Département de l'instruction publique – en mètres carrés et en francs – d'un bâtiment bénéficiant d'un droit de superficie municipal, ou en envisageant même une construction pour le restaurant et les activités parascolaires dans le petit préau de la rue Faller ou à la villa Lamartine.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

14. Motion du 21 mars 2007 de MM. Roman Juon et Pascal Rubeli: «Pour un «funitreille» (liaison promenade de la Treille-place de Neuve)» (M-676)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la montée de la rampe de la Treille depuis la place de Neuve en direction de la promenade de la Treille est pénible pour les personnes âgées et à mobilité réduite;
- dans le cadre d'Unireso, la liaison directe entre les Transports publics genevois et la promenade de la Treille, entrée sud de la Vieille-Ville, permettrait de gagner du temps par rapport à la desserte du minibus de la Vieille-Ville, qui pourrait réduire son trajet en descendant par la Grand-Rue et la rue de la Cité, en desservant de cette façon les immeubles de ce secteur;

¹ Annoncée, 6134.

- les commerces et établissements publics seraient aussi beaucoup mieux desservis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier ce projet avec des spécialistes en transports publics, soit d'un escalier mécanique ou d'un ascenseur horizontal de type funiculaire automatique pour relier la place de Neuve et la promenade de la Treille, en laissant le passage aux ayants droit.

M. Roman Juon (S). J'arrive bientôt à ma fin... En 1982 – il vaut la peine de creuser un peu dans le passé – j'avais déposé une motion ici même, alors que nous étions ultraminoritaires, sur le minibus de la Vieille-Ville. Vous en connaissez les suites, puisqu'il fonctionne toujours! A certaines heures, il est même doublé, puisqu'il y en a deux.

Je ne dis pas que la motion M-676 est la continuité du minibus. Néanmoins, ce problème d'accès à la Vieille-Ville a toujours provoqué un certain tourment, car il n'est pas toujours évident. A ce sujet, je rends hommage à un de nos camarades, Lentillon, qui a rédigé de multiples motions dans ce Municipal sur l'ascenseur de la Vieille-Ville. Les deux seules réalisations d'importance sont l'ascenseur de la Bibliothèque de la Cité et le minibus, qui rendent déjà, l'un et l'autre, un grand service.

«Funitreille», c'est plutôt un terme pour donner un titre. Il s'agit d'une réflexion dans le cadre d'Unireso pour améliorer les dessertes, surtout en vue de relier plus facilement la place de Neuve et les trams et bus 12, 5, 3 et 17. Il est clair que la montée n'est pas évidente pour des personnes d'un certain âge, et même pour certains conseillers municipaux, qui vont manger ailleurs entre les séances du Municipal.

Mais je pense surtout aux nombreux touristes qui traversent le parc des Bastions, après s'être arrêtés au Mur des réformateurs, pour se rendre dans la Vieille-Ville. Je les vois souvent, puisque j'habite encore pour quelque temps dans le quartier. Ils ont souvent un peu de peine à grimper et ils doivent faire un détour pour passer par le Bourg-de-Four ou ailleurs.

L'idée vise au fond à améliorer cette desserte, parce que le minibus descend actuellement par la Treille mais il ne dessert pas du tout l'ensemble du secteur de la Vieille-Ville, la Grand-Rue, la rue de la Cité... Beaucoup de personnes âgées vont faire leurs achats dans les Rues-Basses... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, je vous demande de faire un peu de silence, surtout sur les bancs libéraux...

M. Roman Juon. L'objectif consiste à créer une autre ligne pour le minibus et à raccourcir le trajet en passant par la Grand-Rue et la rue de la Cité, afin de mieux desservir ce secteur.

Ensuite, cela présente aussi l'avantage de faire monter et descendre plus facilement la clientèle des commerces et des restaurants, et les gens qui travaillent dans les administrations, puisqu'il y a encore quelques administrations dans la Vieille-Ville. Par contre, ce n'est pas nécessairement pour nos conseillers d'Etat ou conseillers administratifs. Ils sont encore assez jeunes – et les conseillers municipaux le sont encore plus – et ils pourront allégrement monter cette rampe de la Treille, si c'est nécessaire!

C'est un peu le but de cette proposition faite avec notre collègue. Pascal Rubeli est un spécialiste et nous avons eu un très bon contact à la commission des travaux pendant ces dernières années. Je lui cède la parole, car il va nous faire une démonstration sur les moyens à utiliser, simples, efficaces et pas trop chers.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, vous pouvez l'imaginer, j'aurai de la peine à vous faire une démonstration dans le cas d'espèce, mais je vous donnerai une explication technique qui prendra peu de temps. En l'occurrence, il existe trois moyens techniques pour monter de la place de Neuve à la Treille. Il y a l'ascenseur, mais celui-ci, étant donné qu'il serait à l'extérieur, présenterait d'énormes difficultés au plan de la réalisation et, notamment, par rapport à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Le deuxième moyen serait une sorte de funiculaire, mais ce ne serait pas simple non plus. Enfin, il y a un troisième moyen, beaucoup plus simple, qui peut être réalisé de deux façons, sans trop d'empiètements, sans trop d'encombrement: soit le trottoir roulant, soit l'escalier roulant. Au plan technique, la réalisation est tout à fait surmontable, mais, bien sûr, elle serait à définir et à contrôler à nouveau avec la CMNS.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui, elle, sera en mesure d'étudier non pas la faisabilité technique, mais essentiellement la possibilité légale de mettre cette installation en place.

Préconsultation

M. Olivier Norer (Ve). Je tiens à remercier les deux préopinants signataires de cette motion M-676, laquelle a permis de relever un problème nonobstant important et récurrent en matière d'accessibilité à la Vieille-Ville. La Vieille-Ville

n'est pas un quartier ordinaire. Elle est le centre historique de notre ville et elle a toujours souffert d'un défaut d'accessibilité dû à un simple problème topographique, qui est sa pente.

Depuis plus d'un siècle, on a cherché à améliorer l'accessibilité à notre Vieille-Ville, notamment à nos institutions et à notre Hôtel de Ville, mais ce problème est récurrent et il n'a pas été résolu de manière durable. En 1903, par exemple, on a tenté d'installer un tram qui passait à la rue de la Cité, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, et qui descendait ensuite la rue d'Italie. Ce tram, en raison de la pente, n'a eu que quelques mois d'existence, un de ses véhicules s'étant écrasé dans la descente de la rue de la Cité.

Cette expérience n'a eu de suite, malheureusement, qu'un certain nombre d'années plus tard, si je ne m'abuse, grâce à la perspicacité de M. Juon, qui a permis la réalisation de la navette de la Vieille-Ville. Cette dernière, qui a changé plusieurs fois de nom, est actuellement la ligne 36 de notre réseau. Cette ligne permet un accès à notre Vieille-Ville, mais uniquement depuis Bel-Air et Rive, en passant par l'ensemble du quartier des Tranchées, avec une superbe vue sur l'église orthodoxe russe, qui, ma foi, n'est pas pour me déplaire...

Toutefois, cette ligne ne résout pas totalement le problème de l'accessibilité à la Vieille-Ville, notamment depuis l'ensemble des quartiers situés au sud de la place Neuve. Cette accessibilité demeure une gageure, en particulier pour les personnes dont la mobilité est réduite. Or ces personnes sont à prendre en compte.

On rencontre dans de nombreuses villes de Suisse des problèmes topographiques analogues à ceux de la Vieille-Ville de Genève, avec des collines. La Suisse est un pays de collines et de montagnes et maints exemples en la matière nous montrent que cette problématique a été résolue. Ne prenons que le cas de Neuchâtel, une ville de bien moindre importance que Genève. La ville de Neuchâtel a trois funiculaires en son sein. L'un d'entre eux rejoint quelques maisons tout à fait charmantes sur les hauteurs, d'où l'on jouit d'une vue sympathique. Le dernier de ces funiculaires a été construit il y a quelques années, dans le cadre d'Expo.02.

Le funiculaire est un moyen de transport adapté à la problématique des pentes. Je me permets ici de faire un petit historique au sujet de la problématique de la pente de la Vieille-Ville de Genève. La tranchée située derrière l'Alhambra est historiquement liée à une volonté de créer une grimpée perpendiculaire à travers la ville grâce à un funiculaire. Ce projet n'a jamais abouti et il a été concurrencé par un tram, qui a eu sa propre destinée.

La problématique de l'accès à la pente de la Vieille-Ville est toujours non résolue. Cette motion M-676 a le mérite de secouer un peu le cocotier, ce qui, de temps en temps, n'est pas inutile, car nous avons beaucoup d'habitudes, bonnes

ou mauvaises... Il vaut la peine de se demander si Genève a besoin d'un funiculaire qui permette de connecter deux réseaux, à savoir un réseau qui est la ville haute – l'Hôtel de Ville – et un réseau qui est la ville basse – la place Neuve.

Ces deux réseaux peuvent parfaitement être connectés, via la rampe de la Treille, d'autant plus que leur vocation est touristique. Qui peut se permettre de dire que, à Fribourg ou à Berne, les deux funiculaires n'ont pas une vocation touristique? Qui peut se permettre de dire que ces deux funiculaires n'améliorent pas la qualité de vie globale des personnes à mobilité réduite ou, tout simplement, de l'ensemble de la population, qui bénéficie dès lors d'un moyen de transport parfaitement écologique?

Pour toutes ces raisons, nous demandons le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui pourra l'étayer, voire recommander son renvoi aux instances concernées. Les différentes études permettront d'arriver à un résultat dans quelques années. Mais, en tout cas, un grand merci à M. Juon et à M. Rubeli d'avoir soulevé cette problématique de l'accès à la Vieille-Ville, qui est récurrente depuis plus d'un siècle au moins!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Il est 23 h, je vais me dépêcher pour vous dire que le groupe libéral ne soutiendra pas cette motion. En l'occurrence, ce n'est pas une priorité. Depuis des dizaines, voire des cinquantaines d'années, les Genevois montent et descendent la Treille à pied. Aujourd'hui, les Verts proposent même de la monter et de la descendre à vélo, en patins à roulettes ou avec tout autre engin non polluant. A mon avis, il serait aujourd'hui dommage de gâcher la beauté de la Treille par tout type d'escalier mécanique ou d'ascenseur.

J'aimerais encore ajouter que la seule raison qui pourrait amener le groupe libéral à entrer en matière sur ce type de motion, c'est si un jour le Conseil municipal de la Ville était d'accord d'étudier un parking à la place Neuve. Dans le cadre de cet aménagement et dans l'intérêt général, on pourrait alors partir du principe d'installer un ascenseur qui conduirait du parking à la haute ville.

M. Guy Dossan (R). Je serai très bref. Le groupe radical ne soutiendra pas non plus cette motion, même si elle est sympathique de prime abord. Comme le Parti libéral, nous pensons qu'il ne s'agit pas vraiment d'une priorité pour la Ville. Comme dans d'autres villes, une telle réalisation serait peut-être très bien, mais je me demande si, dans ces autres villes, il y a également une CMNS... Je vous rappelle quand même que la pose d'une simple horloge sur le mur situé au bas de la Treille a posé des problèmes pas possibles et qu'elle a été refusée... Je ne vous dis pas ce qu'entraînerait un funiculaire sur la Treille!

C'est sans doute sympathique, mais si nous voulons vraiment faciliter l'accès de la Vieille-Ville aux personnes à mobilité réduite, je pense que nous pourrions en premier lieu demander aux Transports publics genevois de mettre à la disposition de ces personnes-là un véhicule qui leur serait totalement accessible. Il existe des véhicules plus petits, du même type que ceux qui circulent sur cette ligne, laquelle avait été créée pour être une sorte d'ascenseur entre les Rues-Basses et la Vieille-Ville. Ce serait certainement plus rapide que de se lancer dans des études qui dureront des années pour n'aboutir à rien du tout.

M. Pascal Rubeli (UDC). Vous transmettez à M. Dossan, Monsieur le président, qu'il ne s'agit pas obligatoirement d'un funiculaire, je l'ai bien précisé lors du développement de la motion. On peut transporter les gens avec d'autres moyens, avec des trottoirs roulants, des escaliers roulants, dont l'emprise au sol n'est pas très grande...

Une voix. La marche!

M. Pascal Rubeli. Oui, la marche pour ceux qui peuvent encore marcher... Il ne s'agit donc pas uniquement d'un funiculaire. D'autres engins ont beaucoup moins d'impact sur l'environnement et ils sont tout aussi écologiques, parce qu'ils fonctionnent également à l'électricité, au même titre qu'un funiculaire.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 27 oui contre 26 non (3 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé avec nos travaux de ce soir. La séance de demain soir sera présidée par le premier vice-président, car je serai absent durant toute la soirée. Il s'agira certainement d'une première dans les annales de l'histoire de notre Conseil: un conseiller administratif élu présidera une séance du Conseil municipal! Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et une bonne séance demain soir. Nous nous retrouverons lundi, à 17 h, pour la dernière séance de cette législature.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7198

SÉANCE DU 8 MAI 2007 (soir)
Interpellations – Questions écrites

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	7102
2. Communications du bureau du Conseil municipal	7102
3. Projet d'arrêté du 26 avril 2007 de MM. Roberto Brogginì, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Jetons de présence et indemnités 2007-2011» (PA-68)	7102
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels (PR-471 A)	7110
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 9 novembre 2005, intitulée: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!» (M-556 A)	7116
– Motion de M ^{me} Anne Moratti Jung, M. Sébastien Bertrand, M ^{me} Nicole Bobillier, MM. Didier Bonny, Olivier Coste, Yves de Matteis, M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Jousson, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Armand Schweingruber et M ^{me} Martine Sumi-Viret: «Etat des lieux des aides sociales cantonales» (M-677)	7128
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, renvoyée en commission le 10 avril 2006, intitulée: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586 A)	7143
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien à l'orchestre Swiss Consort» (P-176 A)	7152

8. Motion du 22 janvier 2007 de M ^{me} Laurence Andersen et M. Eric Fourcade: «Tenues vestimentaires» (M-665)	7175
9. Motion du 22 janvier 2007 de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Roman Juon, M ^{me} Annina Pfund et M. Olivier Coste: «Animation de sensibilisation à l'environnement construit» (M-666)	7179
10. Motion du 21 février 2007 de M. Olivier Norer, M ^{mes} Alexandra Rys, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Ruth Lanz Aoued, MM. Pierre Rumo, François Sottas et Pascal Rubeli: «Etendons le trolleybus jusqu'au Bout-du-Monde!» (M-669)	7182
11. Motion du 26 février 2007 de M. Roman Juon et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une présentation permanente et publique de la maquette de la ville de Genève» (M-671).	7184
12. Motion du 26 février 2007 de M ^{me} Sandrine Salerno et M. Roman Juon: «Construction d'un <i>bow</i> l pour la pratique des sports de rue à roulettes» (M-672)	7187
13. Motion du 21 mars 2007 de M. Olivier Coste, M ^{mes} Nicole Bobillier, Martine Sumi-Viret et Anne Moratti Jung: «Un resto à Gaise (école de Geisendorf)?» (M-675)	7189
14. Motion du 21 mars 2007 de MM. Roman Juon et Pascal Rubeli: «Pour un «funitreille» (liaison promenade de la Treille-place de Neuve)» (M-676).	7192
15. Propositions des conseillers municipaux	7197
16. Interpellations	7198
17. Questions écrites	7198

La mémorialiste:
Marguerite Conus